



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tél. 04.94.36.30.81
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 31 MARS 2021

PROCES-VERBAL

**Ville de Toulon
Conseil Municipal
du Mercredi 31 Mars 2021**

M. Hubert FALCO - MAIRE - PRESENT

ADJOINTS

M. CHENEVARD	MME MONDONE
MME MASSI	M. DE SAINT-SERNIN
M. CAVANNA	MME AUDIBERT
MME TURBATTE	M. BONNET
M. TAINGUY	MME CHAMBON
MME PIN	M. MORENO
M. JEROME	MME BERARD
MME ANDREOTTI	M. CHARRETON
M. CAZAUX	MME DEPALLENS
MME JANVIER	M. MASCARO
M. MAHALI	MME GHERARDI

CONSEILLERS MUNICIPAUX

MME LEVY	MME PASQUALI-CERNY
M. LE BERRE	MME DRIDI
M. LEONI	MME LAYEC
M. TROUILLAS	MME DIR
M. RAYNAUD	M. PELISSOU
MME GENETELLI	MME VALLIORGUES
M. TANGUY	MME VEYRAT-MASSON
M. GUTIERREZ	MME DIAZ
MME JOUVE	M. DHO
M. CAMPUS	M. TOULZAC
M. BONNEFOY	MME ROUSSEL
MME MANZANARES	MME LAVALETTE
M. BROCHOT	M. NAVARRANNE
MME BIZAT	M. LEROY
M. PARDIGON	MME BRUNEL
MME FORTIAS	M. DE UBEDA
M. PELLETIER	M. DEPALLENS
MME MOUSSAOUI	MME MUSCHOTTI

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 31 MARS 2021

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SEANCE.....	4
FISCALITE	5
POLITIQUE DE LA VILLE	9
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES	12
EDUCATION	13
RESSOURCES HUMAINES	23
FINANCES	25
MARCHES PUBLICS.....	29
TOURISME ET CONGRES	33
CULTURE	34
MEDIATHEQUES.....	37
PROPRIETES FONCIERES.....	39
SECURITE	44
POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE.....	52
LOGEMENT	53
JEUNESSE	55
DYNAMISATION COMMERCIALE	57
FETES ET CEREMONIES	59
TRAVAUX COMMUNAUX	60
QUESTION ORALE	61
CLOTURE DE LA SEANCE.....	66

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 31 MARS 2021

OUVERTURE DE LA SEANCE

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 31 mars à 09 h 00, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

— La séance est ouverte à 09 h 00 —

M. FALCO :

Je déclare donc notre séance publique ouverte, et je vais proposer à notre benjamine, Madame DIAZ Marisa, de procéder à l'appel.

APPEL NOMINAL

— Madame DIAZ, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal —

(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)

-O -

FISCALITE

Rapporteur : Monsieur le Maire

00.0.01

Fixation des taux des impôts directs locaux pour 2021

M. FALCO :

Chers collègues, on va passer à la fiscalité. Il nous faut fixer les taux des impôts directs locaux pour 2021. Depuis 20 ans, nous n'augmentons pas nos taux communaux, je le rappelle, la taxe d'habitation est à 19,35 %, le foncier bâti communal à 23,90 % et le foncier non bâti à 29,97 %. Donc, on ne va pas toucher les taux pour l'année à venir, c'est un engagement que l'on avait pris. Il y a eu la réforme de 2020, vous savez que l'on ne touche plus la taxe d'habitation, la réforme de 2020 nous permet de la compenser par le taux communal du foncier bâti avec le taux départemental de ce foncier bâti, notre taux étant de 23,90 % et celui du département de 15,49 %. Si vous voulez, le plus simple, c'est en produit. Le produit de cette nouvelle taxe que la réforme nous attribue pour compenser la taxe d'habitation sera de 96 348 260 euros ; on perd, en gros, un peu plus de 10 millions d'euros sur le produit de la taxe d'habitation qui était le nôtre jusqu'à présent. L'Etat nous indique que ces 10 millions d'euros seront compensés pour avoir l'égalité du produit d'une année sur l'autre.

Voilà mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire sur ce premier dossier, avec le vote des taux que je vais vous soumettre, après avoir passé la parole à Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, l'année passée, nous avons entendu ce qui était de l'ordre de l'incertitude au début d'une crise sanitaire et de la mort d'une crise économique. Le confinement et l'incapacité du gouvernement d'anticiper et de prendre, surtout, les bonnes décisions aux premiers symptômes de ces crises, symptômes au sens large, avaient fait qu'on avait compris, accepté pour une année ce maintien des taux.

Pour cette année, même si d'autres incertitudes, c'est vrai, se manifestent, se font sentir, je voudrais revenir sur ce qui est, depuis 2018, l'argument de notre groupe concernant le maintien des taux, ce que vous appelez, vous, le « pas d'augmentation d'impôts », ce que nous, nous constatons, ce que les contribuables toulonnais constatent sur leur feuille d'impôts, ce qui est l'augmentation des impôts, des taxes locales, de l'impôt foncier, de la taxe d'habitation au rythme de l'augmentation des bases, certes décidées par l'Etat.

Mais, à vous écouter, Monsieur le Maire, vous venez de dire que le plus simple, c'est de s'exprimer en produit. Alors, je vais m'exprimer en produit et rappeler que chaque année, le maintien des taux permet à la commune d'encaisser en produit plus d'impôts, et donc, pour le contribuable toulonnais, d'en payer au titre des taux de la commune, toujours plus. J'ai fait un petit exercice hier soir, j'ai repris ma taxe foncière et la taxe d'habitation de mon petit appartement, appartement quand même assez grand finalement, place d'Armes, pendant dix ans, j'avais acheté jeune, j'ai revendu un peu moins jeune, 78 mètres carrés. Je prends ma taxe d'habitation et ma taxe foncière. En 2010, je paye en taxe d'habitation 706 euros. Mon foyer, jusqu'en 2019, date à laquelle je vais prendre mon exemple, n'avait pas évolué, j'étais sur les mêmes bases, la même composition de foyer, jeune homme, célibataire : 706 euros. Dix ans après, 870 euros. Les taux n'avaient pas augmenté, mon impôt a augmenté en produit, en valeur, de +23 %. Ma taxe foncière : 711 euros en 2010, 887 euros en 2019, +24,75 %.

Alors, on maintient les taux, mais la commune encaisse beaucoup plus en produit. C'était 38 millions d'euros d'encaissement de taxe d'habitation en 2010, c'est 44,6 millions en plus, rien que pour l'année 2019. C'était 41 millions de taxe foncière encaissée pour l'année 2010, pour l'année 2019, la commune encaisse 49 millions de taxe foncière. Sur l'année 2019, c'est + 8 millions par rapport à 2010. Alors c'est vrai, par rapport aux autres communes, sur les classements de contribuables et associés, la Ville de Toulon est saluée, parce qu'elle fait moins mal, ou plutôt un peu mieux que les autres. Mais quel est le signal que l'on donne aux contribuables ? Vous êtes condamnés à payer, quoi qu'il en soit, toujours plus d'impôts.

On a créé Toulon Provence Méditerranée, c'est votre impulsion, Monsieur le Maire, vous en êtes aujourd'hui toujours le président. Et Toulon Provence Méditerranée s'est mis à s'occuper des choses de la commune, certaines prérogatives. Et Toulon Provence Méditerranée a créé un impôt supplémentaire, une tranche d'impôts plutôt, supplémentaire, sur la taxe d'habitation, sur la taxe foncière. En fait, depuis 20 ans, le moindre contribuable toulonnais qui peut faire la comparaison voit que ses impôts ont explosé. Alors c'est vrai, moins qu'ailleurs, et on est mieux classé par rapport aux moyennes des strates. Mais tout de même, alors que d'autres communes prennent cet engagement de baisser, même modestement, même symboliquement les taux, ça n'est jamais le cas de la Ville de Toulon.

Sur l'année 2020, on l'avait accepté, pour une fois, mais cette année, permettez-nous de le déplorer. Ces classements ne sont pas mauvais, c'est vrai. La gestion n'est pas mauvaise, c'est vrai. Mais, est-ce qu'il faut forcément s'interdire de faire mieux ? Pas sûr.

Pour cette année, nous espérons une baisse des taux. Je pourrais la demander. Vous savez que celui qui crie dans le désert est rarement entendu. Mais un jour, peut-être, il sera écouté et certaines demandes seront appliquées. Je vous remercie.

M. FALCO :

Nous ne sommes pas dans un désert, Monsieur NAVARRANNE, nous sommes dans une belle ville, une grande métropole française. Effectivement, ce qui vous choque, ce sont les classements. Je me suis un peu intéressé à ce qui se faisait ailleurs dans le Var. Je me suis intéressé à ce que faisait votre représentant... Vous permettez ? Je parle, je ne vous ai pas interrompu, vous avez vu, je vous ai laissé parler, alors vous me laissez parler, Monsieur NAVARRANNE. On n'est pas dans un désert, on est au conseil municipal de Toulon, et c'est moi qui le dirige. Vous êtes dans l'opposition, et pas dans la majorité.

Je lis ce qui s'est passé à Fréjus. Vous connaissez bien le maire. Il reconduit à l'identique les taux d'imposition, à l'identique de ceux de 2020. Je le lis. Ces taux sont ce qu'ils sont, et il dit, ce maire : « Ces impôts restent inchangés depuis 2014, c'est un véritable tour de force ». Nous, ils restent inchangés depuis 2001. Comment on pourrait appeler ce tour de force ? « S'est enorgueilli le maire ». Je ne juge absolument pas sa gestion. Moi, je propose d'inchanger les taux depuis 2001 je ne parle pas de tour de force, je parle de bonne gestion. Eh oui ! Ça vous ennuie qu'on parle et qu'on lise, quand des choses positives sont écrites, sur notre Ville ou notre Métropole.

Vous avez dit, je vous reprends, on a créé la Métropole, taux cumulés imposition Métropole et Ville, on est dans la moyenne des strates nationales. Donc, ce n'est pas la Métropole qui charge en plus le contribuable. Taux cumulés, nous sommes dans la strate moyenne. Et je lis, 10 mars 2021, *Les Contribuables Associés* : « Toulon, deuxième grande ville la moins dépensière de France ». Je continue, je vous passe... *Le Monde*, ça, c'était, excusez-moi, l'Argus des Communes, *Les Contribuables Associés*. *Le Monde*, 19 février 2020, palmarès financier des grandes villes : « Toulon occupe la 6^e place nationale du palmarès financier des grandes villes, grâce à sa capacité de désendettement, son niveau important d'épargne », je vais vous en parler, « et son taux d'investissement important ». *Le Point*, 23 janvier 2020 : « Toulon, 4^e ville la mieux gérée de France ». Et j'en passe, j'en ai une grande liste. Voyez, comparaison départementale : le tour de force « on n'a pas augmenté les impôts depuis 2014 », presse nationale...

Moi, mes chers collègues, je vous dis que ne pas augmenter les taux comme on le fait depuis 2001, alors qu'on a eu à rétablir une situation financière, je le dis et j'ai les chiffres, désastreuse, en dégageant l'autofinancement qu'on dégage, c'est-à-dire l'épargne, qui est la bienvenue actuellement... Effectivement, on parlait l'an dernier de manque de lisibilité et d'incertitude, les choses n'ont pas changé. Celui qui a une lisibilité sur l'avenir, qu'il me le dise, s'il a des solutions, je veux bien les entendre. Nous, nous n'en avons pas. Aujourd'hui, on fait face. On fait face, avec des moyens que nous avons, que ce soit avec la métropole et la Ville. On fait face pour être à l'écoute des artisans, des commerçants, des gens, qui hélas ne travaillent plus, des gens qui sont pénalisés. On fait face, dans cette crise sanitaire, avec les moyens communaux. On a mis en place des logistiques de vaccination au Zénith et au Port Marchand. Je vous assure que c'est la Ville qui a à charge le fonctionnement de ces centres, c'est quand même près de 100 000 euros par semaine, un centre c'est 50 000 euros par semaine. On a 33 personnes au Port Marchand, 33 personnes au Zénith, on le fait. On le fait. On le fait, parce qu'il est de notre devoir de le faire. Notre préoccupation, c'est la vie des gens. Il est du devoir de la collectivité de le faire, mais tout cela a un coût. Un coût, et nous sommes heureux d'avoir l'épargne que nous dégageons.

Quand nous sommes arrivés, elle était négative, il n'y avait pas d'épargne. On dépensait plus que ce qu'on encaissait. On a une épargne importante. Importante, c'est bien, mais ce n'est pas extraordinaire, on peut toujours faire mieux. Enfin, on dégage en gros autour de 30 à 35 millions d'épargne par budget, ce qui est une bonne chose. Actuellement, on évalue à 10, 12, 15 millions d'euros le coût de la crise sanitaire, toutes les actions que nous mettons en place, fort naturellement et normalement. C'est notre devoir, d'ailleurs tous les maires font la même chose. Mais, on ne pénalise pas notre budget, puisqu'on tape sur l'épargne.

Mes chers collègues, moi, je ne parle pas de tour de force, je suis beaucoup plus modeste et beaucoup plus humble que ceux qui parlent de tour de force. On n'augmente pas les taux communaux depuis 2001, la réforme est ce qu'elle est, la loi est la loi, la règle est la règle. On attend une compensation de la perte de la taxe d'habitation que l'on encaissera que d'un tiers. On espère que cette compensation viendra, je n'en doute pas. Le tout, c'est qu'elle soit pérennisée, parce que 10 millions d'euros, ce n'est pas rien, croyez-moi.

Mes chers collègues, je vous propose de renouveler les taux tels qu'ils étaient, sans aucune augmentation et on verra en fonction de la réforme si le produit est impacté ou s'il ne l'est pas. Je pense qu'il sera compensé, c'est la promesse que nous avons. Voilà, mes chers collègues.

Qui est favorable pour ces taux ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Ils sont adoptés, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 00.0.01 est ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
CONTRE de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

(Question rapportée par Monsieur CAVANNA)

00.0.02

Attribution de subventions à diverses associations relevant de la Politique de la Ville, autorisation de signer les conventions avec les porteurs de projet au titre du Budget 2021

M. FALCO :

Je passe la parole à Monsieur CAVANNA. Avant, je vais demander à Madame LEVY et à Madame AUDIBERT de sortir de la salle. Je ne les chasse pas, mais c'est la règle.

Madame TURBATTE, Monsieur MORENO, Monsieur CHARRETON, pour la majorité je parle, Madame DIR, Madame BIZAT, Madame MOUSSAOUI n'est pas là, Monsieur PARDIGON, Monsieur CHENEVARD, Monsieur TAINGUY, Monsieur TROUILLAS et Madame PIN ainsi que Monsieur MAHALI ne participeront pas au vote. Les choses étant claires, Robert, je te passe la parole.

M. CAVANNA :

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'attribuer des subventions à différentes associations qui relèvent de la politique de la Ville, la Mission Locale, le Relais Socioculturel Peiresc, le Rocher et les Centres Sociaux de Toulon.

M. FALCO :

Madame ROUSSEL, vous avez la parole, excusez-moi. Levez la main, et je vous la donne.

Mme ROUSSEL :

Merci, Monsieur le Maire. En préambule, je tiens à féliciter toutes ces associations qui mènent des actions tout à fait louables et respectables. Je salue aussi le dévouement et l'engagement des personnes qui œuvrent en leur sein pour une population souvent en très grande difficulté.

Néanmoins, une question me taraude : que diriez-vous, Monsieur le Maire, si certains membres de ces associations venaient aux activités proposées affublées d'un T-shirt à l'effigie du Rassemblement National ? Vous me diriez avec justesse que c'est interdit, car contraire aux statuts, comme ceux des Centres Sociaux de la Ville de Toulon pour lesquels, je cite : « Toute propagande politique et tout prosélytisme religieux sont interdits au sein de l'association ». Du coup, si cette association me mettait en évidence avec mon T-shirt RN, on pourrait légitimement se poser la question de la subventionner. Idem pour une association non laïque.

J'ai lu les rapports d'activité de ces associations subventionnées, et certaines illustrent leur rapport en affichant ostensiblement des femmes portant le voile. Cela bafoue le principe de laïcité de l'association concernée, car il ne faut pas se tromper, le voile est un étendard politico-religieux. Si je connais très bien la législation dans le domaine, je sais aussi que le voile n'est pas une casquette ou un serre-tête. Ce n'est pas un bout de tissu anodin. C'est un marqueur de la radicalité de l'islam. D'ailleurs, c'est une réclamation depuis des décennies des Frères musulmans de voiler les femmes.

Je sais bien qu'il y a un débat en France entre ceux qui sont pour toutes les libertés et ceux qui sont pour la laïcité. Mais en tant que femme et en tant qu'élue, laissez-moi penser qu'allant à l'encontre de la laïcité et de l'égalité femmes/hommes, le voile favorise le communautarisme. Les Toulonnais attendent de nous vigilance et fermeté sur ce sujet. Par conséquent, nous souhaiterions que vous soyez comme nous extrêmement attentif sur l'utilisation des subsides très importants accordés à ces associations, attention qu'elles ne cautionnent pas quelques fois, sans s'en rendre compte, le communautarisme islamique qui gangrène sournoisement notre société. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. FALCO :

Madame ROUSSEL, je vous ai écoutée attentivement, mais je me disais : « Elle a un avis objectif sur ce que nous proposons pour aider les associations qui sont Mission Locale des Jeunes Toulonnais, le Relais Socioculturel de Peiresc, le Rocher Oasis des cités, les Centres Sociaux de Toulon ». Effectivement, que vous approuviez en disant « il faut aider ces associations, parce qu'elles font un travail remarquable », ce sont vos mots, je les reprends. Et, vous parlez après de signes. Vous savez, pour ma part, je n'ai pas ce monopole de partager dans cette salle, mais je suis un républicain convaincu. Je dis que la République est une belle chose, je la loue tous les jours, la République, avec ses règles. Donc, ses règles, tout le monde doit les respecter. Elle est belle, la République : liberté, égalité, fraternité, vous l'avez cité. Vous avez cité la laïcité, je suis un enfant de cette laïcité aussi, comme vous l'êtes, comme beaucoup le sont. Moi, je souhaite que la République soit respectée partout et qu'on respecte les règles de la République partout, où que ce soit, qui que l'on soit. C'est une bonne chose. Je ne vois pas à quelle association vous faites allusion, puisque vous ne l'avez pas citée, mais effectivement, si une association quelle qu'elle soit bafoue les règles de la République, je serai le premier à leur en faire la remarque, parce que la République est belle avec ses règles et ses lois.

Allez-y, Madame ROUSSEL.

Mme ROUSSEL :

Je vous laisse le soin de regarder les rapports d'activité. Bien sûr, toutes les associations ne sont pas concernées, mais j'ai quelques images à votre disposition, si vous le souhaitez, qui sont sur leur rapport d'activité.

M. FALCO :

Après, est-ce qu'ils ont le droit ? Est-ce qu'ils n'ont pas le droit ? C'est ça, la règle de la loi. On regardera.

Si vous le permettez, je mets aux voix ces subventions de 718 357 euros. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Ils sont adoptés, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

Madame LEVY et Madame AUDIBERT sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Madame TURBATTE, Monsieur MORENO, Monsieur CHARRETON, Madame DIR, Madame BIZAT, Madame MOUSSAOUI, Monsieur PARDIGON, Monsieur CHENEVARD, Monsieur TAINGUY, Monsieur TROUILLAS, Madame PIN et Monsieur MAHALI ne participent pas au vote.

L'article 00.0.02 est adopté à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

M. FALCO :

On fait rentrer nos collègues. Madame LEVY, suite à une intervention, comme vous êtes responsable de ces associations en notre nom, Madame ROUSSEL a loué le travail des associations, mais nous a dit que certaines règles de la République n'étaient pas respectées sur certaines associations. Je lui ai répondu qu'on en sera vigilants, car la République est partout, les règles doivent être partout et la loi s'impose partout. Comme vous n'étiez pas au débat, je préfère vous le dire. Nous avons voté, bien sûr, les subventions aux associations.

PREVENTION ET GESTION DES RISQUES

**Rapporteur : Monsieur Yannick CHENEVARD
1^{er} Adjoint au Maire**

01.2.01

Attribution d'une subvention à l'association « Amicale du Comité Communal des Feux de Forêts de Toulon »

M. FALCO :

Je passe la parole à Yannick pour la 2.01.

M. CHENEVARD :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Les comités communaux Feux de Forêts, et notamment l'association toulonnaise nous accompagne tout au long de l'année en tant qu'association agréée de sécurité civile, nous proposons une subvention pour l'Amicale du Comité Communal des Feux de Forêts de Toulon de 3 000 euros.

M. FALCO :

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Abstention, Monsieur NAVARRANNE, c'est ça ? Vous vouliez parler ? Pardon, mais comme vous levez la main... J'ai peur de ne pas vous donner la parole quand vous la réclamez, c'est pour ça que si vous levez la main, je vous passe la parole.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 01.2.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

EDUCATION

**Rapporteur : Madame Josée MASSI
2^e Adjoint au Maire**

02.1.01

Demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du Plan de Relance – Continuité Pédagogique, au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

M. FALCO :

Je vais passer la parole à Madame MASSI.

Mme MASSI :

Merci, Monsieur le Maire. Ce projet de délibération a pour objet de solliciter une subvention auprès de l'Etat au taux le plus élevé possible dans le cadre du plan de relance pour la continuité pédagogique, au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

M. FALCO :

Bien. Cette fois, Monsieur NAVARRANNE m'a demandé la parole et je vais lui passer.

M. NAVARRANNE :

Cette fois-ci, oui, c'est la bonne et effectivement, pardonnez-nous, mais parfois on précise un peu mieux nos votes en faisant le pouce levé quand on vote pour, pour la simplicité de nos échanges avec les services.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur cette délibération, on a eu un échange bref pendant la commission de travail, sur le numérique à l'école. C'est vrai que cette délibération-ci ne traite pas des écrans pour les enfants, elle est de l'adaptation des travaux nécessaires pour que l'accès numérique des enseignants et leurs supports numériques à eux soient améliorés. C'est effectivement une nécessité parfois quand il y a cet outil qui est leur disposition, qui permet plus de réactivité pour l'enseignant. Mais nous souhaiterions tout de même, à cette occasion, rappeler un sujet que l'on avait abordé lorsque l'on avait voté des tablettes dans les écoles primaires, pour vous solliciter afin que la vigilance concernant l'utilisation des écrans par les enfants soit accrue pour la Ville de Toulon.

Certes, l'Education nationale a en charge la question de l'enseignement, mais la santé et la salubrité est de l'ordre du personnel non enseignant aussi de la Ville de Toulon et des moyens que la Ville de Toulon peut mettre à disposition des enseignants. Et à ce titre, nous souhaiterions savoir si, peut-être une commission, un groupe d'études ou l'action spécifique des élus en charge de cette question porte son attention sur notamment la vigilance à l'égard du temps passé sur les tablettes, sur les écrans. On sait que nos enfants, à la maison notamment, passent un temps fou sur les écrans, ce qui diminue leurs capacités d'apprentissage. On sait que les difficultés de lecture, l'alphabétisation est rendue beaucoup plus difficile avec l'usage des écrans, et qu'avant l'entrée, j'allais dire quasiment dans le monde universitaire, il n'est pas utile de mettre des écrans dans les mains de nos enfants dans le cadre de l'enseignement. Que le support de l'enseignant soit favorisé avec de la vidéoprojection ou du tableau interactif, pourquoi pas ? Mais par pitié, que l'on étudie sérieusement cette question des écrans dans les mains de nos enfants.

Lorsque j'étais intervenu il y a trois ans, j'avoue que j'avais été assez déçu de la réaction, peut-être que mon intervention avait été longue, mais je souhaitais qu'elle soit précise sur ce sujet qui n'est pas un sujet anodin. Et je ne voudrais pas passer pour un ringard, on utilise tous le numérique, et on sait que nos enfants auront tous accès à un moment de leur vie au numérique. Mais par pitié, que l'on garde cette vigilance pour les plus jeunes, et notamment à l'égard des maternelles et des classes primaires qui sont en charge de la Ville de Toulon ; même si on ne prend pas en charge l'enseignement, tout du moins l'éducatif peut être aussi de notre rôle, et que, en matière sanitaire, la vigilance doit être renforcée sur ces questions. Je vous remercie.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, vous l'avez dit, heureusement, on utilise tous le numérique, vous le premier, moi le premier. Je ne suis pas né avec le numérique, et je m'y suis mis, heureusement, parce qu'autrement, je décevrais les près de 30 000 amis que j'ai sur le numérique, parce qu'ils veulent de l'information. Donc, je leur en donne, j'essaie de leur en donner tous les jours, au mieux, ils me répondent, il y a un dialogue, c'est la vie d'aujourd'hui. C'est la vie d'aujourd'hui, ce dialogue qui permet aux Varois, aux Français de nous interroger, de nous interpeller, de répondre. Je trouve que c'est le progrès et la vie d'aujourd'hui.

Vous l'avez dit, il y a le rôle des parents. Moi je ne suis plus papa, mes petits-enfants, ils me donnent des leçons de numérique à quatre ans ou à cinq ans. Ils nous donnent des leçons de numérique, ils vont travailler avec le numérique, il faut les préparer au numérique, il faut les adapter au numérique, c'est la vie d'aujourd'hui et de demain. Celui qui ne le sera pas sera complètement mis hors sujet, et vos enfants le seront, je le souhaite, je suis certain que vous êtes des bons parents et que vous les préparez à la vie de demain.

Vous avez parlé des tablettes. Nous, en cette matière, nous, on se conforme totalement au cahier des charges de l'Education nationale. On n'en fait pas plus et pas moins, on se conforme au cahier des charges de l'Education nationale. Sur les tablettes, la Ville s'est inscrite dans le projet national en installant 408 tablettes dans 12 écoles. C'est la norme fixée par l'Education nationale. Après, sur le numérique, je vais laisser la parole au responsable du numérique pour la Ville de Toulon, c'est Monsieur PELLETIER qui a beaucoup plus de compétences que moi pour vous répondre sur ce sujet-là. Mais sachez que nous, on se conforme strictement au cahier des charges de l'Education nationale.

M. PELLETIER :

Merci, Monsieur le Maire. Ça a été dit, je le redis, dans la délibération du jour, on ne parle pas du tout d'installation de tablettes dans nos écoles, là on parle d'un projet municipal qu'on a appelé de modernisation numérique des écoles, que vous avez lancé il y a trois années maintenant. C'est un gros projet, parce que c'est près d'un peu plus de 3 millions d'euros d'investissement pour la mairie. Ça a été un projet qui a été lancé en deux phases, la première phase est terminée aujourd'hui, elle consistait à fibrer l'ensemble de nos écoles primaires et maternelles et de les relier au réseau très haut débit de TPM comme les lycées, comme les collèges, comme les hôpitaux, comme de nombreux bâtiments publics. C'est 70 km de fibre optique qui ont quand même été tirés pour relier l'ensemble de ces écoles-là. Cette phase est terminée, toutes nos écoles sont reliées au très haut débit, on est d'ailleurs la première grande ville de France à l'avoir fait sur les villes de plus de 150 000 habitants.

La deuxième phase, c'est l'objet de la délibération, c'est déployer dans chacune des écoles, dans chaque classe des élémentaires un point réseau très haut débit dans chacune des classes et de mettre à disposition des enseignants un ordinateur, un vidéoprojecteur, un écran adapté à cela. Ça permet à l'enseignant qui le souhaite...

M. FALCO :

Après, l'enseignant en fait ce qu'il doit en faire, je ne me charge surtout pas du cahier des charges de l'enseignant.

M. PELLETIER :

C'est ça, cela permet à l'enseignant qui le souhaite, c'était d'ailleurs à leur demande, d'agrémenter leur cours via ces nouveaux outils. Je le précise, parce que c'est important, c'est un projet qui est fait, évidemment, en lien avec l'Education nationale, mais aussi et surtout avec les équipes éducatives locales, avec les directrices et les directeurs des écoles qui nous ont demandé ce projet. Cela a été aussi validé par les parents d'élèves, puisque ce projet a été présenté dans chaque conseil de classe des différentes écoles concernées. Là, on est à la moitié, entre guillemets, de la dernière phase de déploiement, il y a déjà 22 écoles qui sont entièrement équipées, il en reste 20 à équiper. Ce sont des travaux lourds, quand même, parce que ça concerne toutes les classes, donc on fait ça pendant les vacances scolaires pour ne pas gêner les enfants ni les enseignants, et j'espère, si on n'a pas de retard, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, qu'on pourra finir à l'été 2022 l'ensemble de ces travaux. Ça donc, c'est pour le projet du jour.

En ce qui concerne les tablettes, vous l'avez dit, ce n'est pas un projet municipal, c'est un projet d'Etat dans lequel la Ville de Toulon s'est inscrite il y a quelques années, il y a en gros 408, 410 tablettes qui ont été installées, il n'est pas prévu aujourd'hui de déploiement supplémentaire de tablettes dans le cadre de ce projet. Le retour était mitigé sur le fait que, justement, si cela peut rassurer Monsieur NAVARRANNE, ce n'était pas très, très utilisé par les enfants. C'est la raison pour laquelle il n'est pas prévu de nouveaux déploiements de tablettes dans les écoles, à l'inverse de ce qui est proposé aujourd'hui où c'était une vraie demande de l'ensemble des équipes éducatives.

Je vais parler du financement, c'est 3 millions d'euros en tout. Je rappelle qu'on a déjà eu un financement de plus de 1 million d'euros du Conseil départemental sur le sujet, que vous faites là une demande de subvention de 1,2 million. Et si l'Etat répond favorablement, au final, c'est un projet qui pourrait être financé à près de 80 %.

M. FALCO :

Là on parle d'une demande de subvention à l'Etat. Madame BRUNEL, vous m'avez demandé la parole, je vous la donne.

Mme BRUNEL :

Je vous remercie. Je voudrais répondre également à Monsieur NAVARRANNE sur le problème qu'il soulève, qui, en fait, relève d'une confusion entre, d'une part, les outils, et d'autre part les usages. L'outil n'est pas à condamner en soi, ce sont les usages qui peuvent en être faits et parfois qui sont des usages, effectivement, de l'ordre de la dérive, qui peuvent être reprochés. Aucune étude actuellement ne porte sur la difficulté accentuée en lecture d'élèves qui auraient consulté les tablettes et aucune étude ne juge de la difficulté d'alphabétisation des élèves sur ce sujet-là, tout simplement parce qu'il n'y a pas d'étude comparative.

En revanche, ce que l'on a, ce sont des normes décidées par la Commission européenne, par l'OCDE, et qui reconnaissent le fait que la littératie numérique, c'est-à-dire la capacité à lire et à écrire sur écran est une absolue nécessité pour les élèves d'aujourd'hui. Lire et écrire sur écran, si on ne maîtrise pas, ça relève de l'illectronisme, c'est aujourd'hui considéré comme un handicap dans l'insertion professionnelle. Et il se trouve que cette compétence-là, elle s'accompagne, elle s'éduque, elle ne s'improvise pas la veille de vos études universitaires, si tant est que vous ayez pu mener les études jusque-là. Et donc il est bien de la mission de l'école et de ses partenaires d'accompagner les élèves à apprendre à écrire et à lire sur écran, parce que les études ont prouvé que quand on ne le fait pas, on creuse les inégalités sociales, on renforce les difficultés des élèves déjà en difficulté et on impacte l'intégration sociale, culturelle et professionnelle des élèves.

M. FALCO :

Merci, Madame. Attendez, Monsieur NAVARRANNE, vous n'avez pas la parole. Monsieur CAZAUX.

M. CAZAUX :

Merci, Monsieur le Maire. Simplement pour compléter déjà les propos de mon collègue, Monsieur PELLETIER, pour saluer en effet l'équipement qui a déjà été installé dans les écoles. De par mon expérience professionnelle, je l'utilise au quotidien dans ma classe de CP et j'ai le retour des autres collègues enseignants des écoles élémentaires qui louent ce matériel, cet équipement qui a été attribué pour les usages dans notre pédagogie. Et je rejoins également Madame en disant que, surtout pour nos élèves en grande difficulté scolaire, l'outil informatique est très, très utile. C'est une nouvelle porte d'entrée dans les apprentissages que nous mettons à leur disposition. Et enfin, pour rassurer Monsieur NAVARRANNE, l'ensemble des enseignants est très sensible et préoccupé, bien évidemment, sur l'usage des tablettes et nous sommes sensibilisés à une utilisation utile, respectueuse et absolument pas généralisée.

M. FALCO :

Merci. Monsieur BONNET.

M. BONNET :

Merci, Monsieur le Maire. Juste pour préciser que, ce qui me semble aussi important, c'est que nous participons à un projet très important et de grande ampleur qui va s'appeler « Santé vous bien » et qui est un bus qui va aller dans les écoles. Ce bus, en partenariat avec ma collègue Josée MASSI, va présenter un ensemble de bonnes attitudes aux enfants. Ça va partir du pourquoi il faut bouger, pourquoi il faut bien manger, et surtout, comment on utilise les écrans. Vous voyez qu'on a quand même une forte sensibilisation à ce sujet. Je ne vous en dis pas plus, parce que le projet, malheureusement, ne peut pas se faire pour l'instant, vous vous en doutez bien, du fait des mesures sanitaires. C'est un projet qui est dans les tuyaux depuis déjà le début de l'année. Nous attendons, nous attendons désespérément que ça aille mieux, indépendamment du projet bien sûr, comme tout le monde. Mais dès que les mesures sanitaires vont le permettre, ce bus va rayonner avec vraiment un projet qui a été pensé en partenariat avec l'UFR STAPS, l'Université de Toulon, le réseau Mistral qui accompagne aussi, sur le bus. Et ce projet va permettre aux enfants de comprendre, par des moyens qui leur parlent, à travers des jeux éducatifs, l'importance de l'outil. Je crois qu'il y a un vrai consensus là-dessus, l'outil électronique, l'outil informatique, on ne peut pas s'en passer. En revanche, sa désignation, c'est un outil, et ce bus, comme pourquoi bouger, pourquoi bien manger, il va leur apporter cette notion éducative à leur niveau, puisqu'on sera en plus sur des CP, CE1. Donc vous voyez qu'on a vraiment cette prise de conscience de la sensibilisation à l'usage de l'écran, et pas à l'interdiction de l'écran. Pour l'instant ce bus, vous ne pourrez pas encore le voir circuler, mais j'espère que très vite, peut-être à la fin de l'année, tel que c'est prévu, on croise les doigts avec Madame MASSI, mais sinon, dès l'année prochaine, vous le verrez dans de nombreuses écoles pour sensibiliser le maximum de petits Toulonnais à cette problématique de l'usage de l'écran, et pas de l'écran, pour ne pas en faire un ennemi, parce qu'effectivement, ce serait un bloquant pour son avenir.

Mme BRUNEL :

Justement, en termes de recommandations, on va sensibiliser les enfants et les parents, surtout les parents, sur les recommandations : pas d'écran avant trois ans, pas de console avant six ans et pas d'accompagnement Internet seul avant neuf ans, et juste après douze ans sur l'accompagnement Internet, sous surveillance, bien sûr. Et je ne doute pas que les parents utilisent cette règle. Je ne suis pas sûre.

M. NAVARRANNE :

Merci de ces réponses. C'est vrai que le passage d'un bus pédagogique et que cette appropriation de l'outil numérique, encore une fois, on est d'accord sur les retards que des enfants pourraient prendre. Là, on parle d'enfants qui ont moins de 11 ans. Et donc, en matière numérique, accordez-nous juste simplement de reconnaître que jusqu'à 11 ans, il n'apparaît pas spécialement handicapant pour un enfant de n'avoir ni accès à Internet, ni même d'utilisation de la tablette. J'entendais tout à l'heure ma collègue du groupe de gauche expliquer que pour l'apprentissage de la lecture, il était important d'avoir accès au numérique. Je pense quand même que l'apprentissage de la lecture se fait à travers, peut-être un écran sur lequel il y a une lettre écrite, et puis plusieurs lettres qui composent un mot, mais que, après tout, si elle n'est pas sur une tablette, mais plutôt sur un livre, si elle est projetée sur un écran, mais que l'écran n'est pas dans la main des enfants, l'apprentissage n'en est pas contraint, ou plutôt, dans l'apprentissage éducatif.

Et j'entendais mon collègue BONNET parler effectivement d'apprentissage et de maîtrise d'appropriation. J'entends dire qu'il n'y a aucune étude sur la contrainte du numérique à l'égard de nos enfants les plus jeunes. Moi je vous invite à aller suivre un certain nombre de travaux. Vous savez que la plupart des études, comme d'ailleurs en matière de santé, sont payées par les grands groupes. Et effectivement, les grands groupes du numérique financent les études sur l'impact du numérique sur les enfants. Les grands groupes du numérique ont plutôt intérêt, ce n'est pas à vous à gauche à qui je vais apprendre les conflits d'intérêts, ont plutôt intérêt à trouver des études qui sont plutôt favorables au numérique. Je vous invite à aller suivre les travaux d'un collectif français de nombreux médecins, des pédopsychiatres, des médecins scolaires qui s'appelle le Collectif de Surexposition aux Ecrans. Quelle n'est pas, par exemple, la constatation d'un enfant... Ils ont fait cette constatation, et je pense que n'importe quel parent pourrait le voir avec ses enfants. Faites jouer à un jeu de basket sur un écran votre enfant. Et à chaque fois que l'enfant va mettre un panier, il va y avoir une petite musique et un petit mot d'encouragement, la musique, les applaudissements, et l'enfant va recommencer. Et puis, une étude, par exemple, s'est rendu compte que quand l'enfant, après avoir fait cet apprentissage sur l'écran se mettait à jouer au basket avec un ballon et un panier, en vrai, eh bien, il était moins stimulé qu'avec l'écran.

Je ne dis pas, encore une fois, que l'écran est mauvais, et vous l'avez dit, Monsieur le Maire, on ouvre des périodes où s'il n'y avait pas le numérique, effectivement, on aurait des contraintes. On s'est mis à participer depuis un an à des visioconférences, alors que c'était très peu généralisé. On s'est mis, effectivement, à travers les réseaux sociaux à pouvoir parler plus facilement à nos concitoyens. Mais on est là à débattre d'enfants de moins de 11 ans, et je vous remercie, dans les explications présentées, je crois qu'il est important de rester vigilant sur le sujet.

Je crois aussi, pour la consultation Internet, vous voyez, je vous entends dire que la recommandation c'est pas d'Internet seul, tout du moins avant neuf ans. Je crois par exemple qu'un enfant de moins de quinze ans, en toute sincérité, quand on connaît aujourd'hui les réseaux sociaux et un certain nombre de prédateurs qui utilisent à travers les réseaux sociaux les contacts avec les jeunes, je crois qu'il y a une prudence bien plus accrue. Et je crois que hélas, les parents sont un peu dépassés, on l'est tous, mais l'outil numérique dépasse les parents, et qu'il est, et ce n'est pas forcément le lieu et j'en arrêterai là, le lieu uniquement de notre cadre municipal de légiférer sur cette question. Je crois que l'Etat doit s'y tenir.

Mais je crois que de mettre des Smartphones dans les mains de nos enfants avant quinze ans... Je peux comprendre qu'un enfant au collège ait accès à un téléphone pour pouvoir recevoir des appels de ses parents et envoyer des textos, mais le Smartphone, c'est-à-dire l'accès Internet pour des enfants, pour des mineurs dont on sait que tous les supports de jeux, les applications, peut-être parfois éducatives, mais ouvertes sur les réseaux donnent aussi lieu à des pédocriminels, à des prédateurs d'avoir ces contacts avec les enfants. Et on le sait, Facebook est là-dedans d'un cynisme terrible, prétendant limiter l'accès aux jeunes, et il suffit de rentrer une date de naissance différente. Et on le sait, sur Facebook par exemple, combien de prédateurs sexuels ont des contacts avec des enfants, et au moins, à travers des images, montrent d'affreuses choses.

Encore une fois, on n'est pas des ringards, mais sur ces questions, et je vous remercie des réponses, même si elles ne sont pas, peut-être, totalement complètes, mais on sent qu'il y a effectivement un légitime souci que vous vous faites de ces questions, qu'on se fait aussi de ces questions. Et encore une fois, je ne crois pas que dans l'apprentissage des enfants de moins de 11 ans, ça soit l'écran qu'on leur met, eux, dans les mains qui en soit la solution pour favoriser leur apprentissage. Encore une fois, s'il n'y a pas d'études, je ne sais pas ce qu'il vous faut. Aller voir ce collectif d'enseignants et de médecins sur la surexposition des enfants qui passent des heures et des heures devant les écrans. C'est plus facile pour les parents, ça peut les canaliser, mais c'est terrible en matière d'acquisition des savoirs. Merci de cet échange, en tout cas.

M. FALCO :

Liberté, égalité, fraternité. Liberté d'éduquer ses enfants. Je ne vais pas me mettre à la place des familles, d'un papa ou d'une maman, chacun éduque son enfant comme il l'entend, c'est aussi ça la liberté, avec des moyens qu'il entend donner à l'éducation des enfants. Je ne rentre surtout pas dans l'éducation personnelle d'un enfant. Ça vous regarde, ça regarde la famille. On s'éloigne un peu trop de la délibération qui nous permet de demander une subvention à l'Etat pour respecter le protocole fixé par l'Education nationale. On ne va pas partir sur des débats qui sont certes respectables, peut-être, mais qui ne sont pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

Je vais passer la parole à Madame LAVALETTE, et après, je ferai voter la subvention, si vous le permettez. Si on parle de l'éducation des enfants, on peut en parler des journées, des journées et des journées. Chacun a son avis et chacun a sa règle. Après, il y a le résultat. Est-ce que l'enfant est bien élevé ou mal élevé ? On voit ce qu'il devient. Vous êtes tous, certainement, des enfants bien élevés...

Mme LAVALETTE :

Puisqu'on est là.

M. FALCO :

Vous êtes là. Allez, Madame LAVALETTE, vous avez la parole.

Mme LAVALETTE :

Simplement, après vous avoir offert comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école, je voudrais bien offrir la civilisation du poisson rouge, mais je ne savais pas que le débat viendrait sur le sujet.

M. FALCO :

C'est vous qui avez mis le débat sur le sujet, nous, on demandait une subvention à l'Etat.

Mme LAVALETTE :

Oui, j'étais étonnée, d'ailleurs, de ne pas l'avoir eue dans notre commission. Simplement pour vous dire...

M. FALCO :

On n'est pas obligé, dans une commission, d'adopter l'opposition. La commission, elle travaille sur l'ordre du jour ; à la commission, on vous a présenté la demande de subvention. Voilà, c'est tout, Madame LAVALETTE.

Mme LAVALETTE :

On ne l'a pas eue dans notre commission, Madame MASSI.

M. FALCO :

Mais bien sûr qu'elle est passée.

Mme LAVALETTE :

Je devais dormir.

M. FALCO :

On peut avoir des moments d'inattention en commission.

Mme LAVALETTE :

Juste pour répondre à Madame BRUNEL. Le poisson rouge tourne dans son bocal, il semble redécouvrir le monde à chaque tour, les ingénieurs de Google ont réussi à calculer la durée maximale de son attention, qui est de 8 secondes. Ces mêmes ingénieurs ont évalué la durée d'attention de la génération Millennials, donc celle dont on est en train de parler, qui a grandi avec les écrans connectés : 9 secondes. Nous sommes devenus des poissons rouges, enfermés dans le bocal de nos écrans. Par pitié, Madame BRUNEL, pas autant de... Je veux dire, on n'est pas des Bisounours, on a tous des enfants, on est tous déjà à moitié, nous-mêmes, accros à nos portables. Combien de grands-parents se plaignent des petits-enfants qui arrivent...

M. FALCO :

Je crois que vous l'êtes tous, je vous vois, dès que vous sortez de la salle, vous êtes sur le portable : « Allez, on va informer ! » et vous vous servez du numérique. S'il n'y avait pas le numérique et effectivement, les moyens que l'on met pour qu'à Toulon il soit de qualité, qu'est-ce qu'on n'entendrait pas ! Moi, je le fais aussi.

Mme LAVALETTE :

Dans la mesure où nous le savons, Monsieur le Maire, et dans la mesure où nous savons à quel point cela nuit, quand même, la surexposition, c'est Bisounours de penser qu'elle n'y est pas. J'ai 5 enfants, je peux vous dire qu'ils sont surexposés aux écrans. Je peux vous dire que je suis surexposée aux écrans. Est-ce qu'il y a un parent présent ici dans cette salle qui est capable de dire qu'il maîtrise l'accès à Internet ? Ce n'est pas vrai, on est tous complètement dépassés, même quand on essaye de bien faire.

Donc effectivement, on attend de l'école, je pense, en tant que parents, peut-être que là je parle en tant que parent, mais on attend un soutien. Et c'est vrai, mais je suis contente de voir que Madame MASSI et Monsieur BONNET sont conscients de ces problématiques-là, l'école est aussi là pour être soutenante dans ce tsunami des écrans sans lequel, bien évidemment, Monsieur le Maire, nous ne pourrions plus vivre, moi la première. Merci.

M. FALCO :

Je ne suis pas là pour défendre Madame BRUNEL, mais je suis certain qu'elle partage ce point de vue d'équilibre. Je parle d'éducation, d'équilibre. Les propos que vous avez tenus sont totalement conformes au cahier des charges de l'Education nationale. C'est un peu ce qu'a dit Monsieur CAZAUX également. Je vous repasse la parole, Madame.

Mme BRUNEL :

Juste pour 20 secondes.

M. FALCO :

Pour le poisson rouge ?

Mme BRUNEL :

Oui c'est ça, le poisson rouge m'a fait un petit peu bondir de mon bocal, si vous voulez. Evidemment, dans ce qui concerne l'éducation aux écrans, il y a une partie très importante qui s'appelle l'usage éclairé et critique du numérique. Et c'est aussi cela que l'on doit enseigner, justement pour éviter ce que vous évoquez, Madame. Donc, il n'est pas question de surexposer à travers l'école les élèves aux écrans, mais au contraire, de leur donner les règles pour qu'ils puissent avoir des usages éclairés et critiques. Je vous invite à relire les textes officiels sur ce sujet.

M. FALCO :

Merci, Madame BRUNEL. On arrêtera là ce débat, intéressant, puisqu'il concerne nos enfants, mais qui nous a éloignés de la demande de subvention. Qui est pour, qu'on demande une subvention à l'Etat ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 02.1.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

RESSOURCES HUMAINES

**Rapporteur : Madame Josée MASSI
2^e Adjoint au Maire**

02.4.01

Mise à jour du tableau des effectifs

M. FALCO :

Madame MASSI, vous avez la parole.

Mme MASSI :

Merci, Monsieur le Maire. C'est la mise à jour...

M. FALCO :

... du tableau des effectifs, comme à chaque séance.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Je vous repasse la parole, Madame, il est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.4.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI**

-O-

02.4.02

**Remplacement sur un emploi permanent d'Acheteur au sein de la
Direction de la Commande Publique – recours à un agent contractuel de
catégorie A**

Mme MASSI :

C'est le remplacement sur un emploi permanent d'acheteur au sein de la commande publique et avoir recours, éventuellement, à un agent contractuel de catégorie A.

M. FALCO :

Qui est favorable, mes chers collègues ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 02.4.02 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

02.4.03

Vacation d'un ergonome dans le cadre du conventionnement Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) « Prévenir et réduire l'exposition aux risques professionnels pour les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) »

M. FALCO :

Madame MASSI, le 03.

Mme MASSI :

C'est la vacation d'un ergonome dans le cadre de la convention du Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales pour prévenir et réduire l'exposition aux risques professionnels pour les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles.

M. FALCO :

On peut reprendre le débat qu'on vient d'avoir. Ce monsieur veille aux conditions de vie, de travail et prévient des risques. C'est bien de l'avoir.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 02.4.03 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

FINANCES

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
3^e Adjoint au Maire**

03.1.01

Constitution de provisions et reprise de provisions en application de l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales – Budget Principal

M. FALCO :

Monsieur CAVANNA reprend la parole.

M. CAVANNA :

Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération comme il y en a une chaque année et à l'occasion de laquelle on constitue les provisions pour les risques à venir, et on fait une reprise de provisions lorsque les risques sont éteints.

M. FALCO :

Qui est favorable, mes chers collègues ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 03.1.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI**

-O-

03.1.02

Demande de financement auprès de la Région PACA, au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) pour l'année 2021, pour la réfection de la pelouse du Stade Mayol

M. CAVANNA :

Nous demandons une subvention de la Région pour la réfection de la pelouse du stade Mayol.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, allez.

M. NAVARRANNE :

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je voudrais revenir dans la discussion qu'on avait eue avec Monsieur CAVANNA et avec d'autres élus lors de la commission de travail. On demande au Conseil régional une subvention dans le cadre d'un fonds que le Conseil régional met en place, un fonds d'aménagement du territoire. On demande une subvention pour la réfection de la pelouse du stade Mayol. On est un certain nombre, une grande majorité peut-être, à déplorer de ne pas la voir si souvent, cette pelouse, même encore en mauvais état, mais effectivement...

M. FALCO :

Je regrette, si vous aviez vu le dernier match, elle n'est pas en mauvais état, elle est en très bon état actuellement.

M. NAVARRANNE :

Il faut l'améliorer, pardon.

M. FALCO :

On en parle entre supporters, le sport évolue, les équipes demandent des pelouses semi-synthétiques, c'est le progrès. Il n'y a pas de raison qu'on ne dote pas notre club des meilleurs équipements. Après, ce n'est pas moi qui joue, ce n'est pas vous qui jouez, ce n'est pas nous qui poussons en mêlée, et que le meilleur gagne.

M. NAVARRANNE :

On est devenu des sportifs du larynx, effectivement, on ne peut faire simplement que quelques cris.

Pour revenir sur cette subvention, on est toujours favorable d'aller chercher des financements. Mais, on a un problème un peu moral. Je ne dis pas légal, je dis moral. Est-ce que la pelouse du stade Mayol constitue un aménagement du territoire ?

M. FALCO :

Oui.

M. NAVARRANNE :

Oui, d'accord. J'ai connu un secrétaire d'Etat en aménagement du territoire.

M. FALCO :

C'est un équipement public.

M. NAVARRANNE :

Oui, mais quand même. Voilà, c'était un peu la réflexion, je trouve quand même que le Conseil régional, qui est en phase de renouvellement, qui va se lancer dans une période électorale, utilise un fonds d'aménagement du territoire pour, me semble-t-il, un acte qui n'est pas à proprement parler de l'aménagement du territoire, qui est de l'aménagement d'un stade sportif. Il y a des subventions liées aux équipements sportifs par le Conseil régional. Il y a d'autres mécanismes, mais je crois dommageable de laisser ainsi sans réagir l'utilisation d'un fonds d'aménagement du territoire quand on connaît les difficultés dans notre région, parfois même dans certains endroits de notre commune en matière d'aménagement du territoire. Je trouve quand même dommage de mettre sous le vocable de l'aménagement du territoire la pelouse du stade Mayol qui est un légitime souci, encore une fois, qui est une très belle passion commune à beaucoup. Mais je crois qu'il y a, quelque part, un détournement de subvention. Je crois que l'aménagement du territoire, ce n'est pas la pelouse d'un stade professionnel, certes, qui nous régale, mais qui ne profite pas forcément, en termes d'aménagement du territoire, à ce qui est l'objet, normalement, de ce type de subvention. Nous le déplorons un peu et nous voulions tout simplement le signaler.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, on ne détourne rien, on demande une subvention. Une pelouse, quelle qu'elle soit, est un équipement public. On en a refait 15 sur l'ensemble de la ville, de pelouses, on n'a pas refait que des pelouses à Mayol. On a doté l'ensemble de la ville, les quartiers même, de pelouses, parfois de pelouses synthétiques. On vient de refaire la pelouse du stade Fernandez durant les dernières vacances, qui est toute neuve d'ailleurs aujourd'hui, qui est semi-synthétique, qui est de très grande qualité. Vous voyez que l'on ne refait pas que la pelouse du stade Mayol, on refait des équipements publics.

Et donc, vous semblez confondre CRET et FRAT. Le CRET, c'est le Contrat Régional d'Equilibre du Territoire, et le FRAT, le dispositif FRAT, n'a pas pour vocation d'aider les opérations majeures d'aménagement du territoire, un sujet que connaissait très bien un secrétaire d'Etat que vous connaissez. Là, le FRAT est mis à disposition des communes pour les projets d'équipement public des communes. Que je sache, notamment, je lis la dénomination du FRAT, notamment dans le domaine des équipements sportifs. D'ailleurs, l'aide apportée par le FRAT est plafonnée à 200 000 euros, on ne peut pas aller à plus de 200 000 euros. Nous, on réclame comme toutes les communes le font, à la Région, une subvention au FRAT. On ne demande pas une subvention au CRET.

Après, Monsieur NAVARRANNE, si notre demande n'est pas conforme aux règles de la Région, la Région nous le fera savoir. Mais permettez-moi de le demander. Je ne vais encore pas vous citer une commune qui vous est chère où le maire a demandé des subventions à la Région pour refaire des pelouses. Vous savez, avec les réseaux sociaux, on voit tout, on entend tout, on sait tout. Donc, on ne fait rien d'autre que demander une subvention. Elle nous sera accordée ou pas, on ne la demande pas sur le CRET, on la demande sur le FRAT, sur les équipements communaux. Que je sache, refaire une pelouse à Fernandez, La Beaucaire ou à Mayol, c'est un équipement communal. Après, on verra bien.

Qui est pour demander la subvention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes en plus, excusez-moi, conseiller régional, vous suivrez ce dossier et vous verrez ce qu'il en est. Nous, en attendant, on le demande. Il vaut mieux demander actuellement, croyez-moi, parce que si on ne demande pas, d'autres le font.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 03.1.02 est ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI**

-O-

01.3.03

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projets organisé par le Centre National du Livre (CNL) pour la manifestation nationale « Partir en Livre 2021 »

M. CAVANNA :

Nous demandons une subvention à l'Etat au titre de l'appel à projets organisé par le Centre National du Livre. C'est une manifestation nationale « Partir en Livre 2021 ».

M. FALCO :

Vous voyez, il n'y a pas que les tablettes, il y a le livre. Et vous voyez les efforts que nous avons faits sur le livre à Toulon, entre Chalucet où il y a 70 000 livres à disposition des enfants et des plus grands. 70 000 livres, pas que des tablettes, des livres. Et puis, vous verrez, dès que le sanitaire nous permettra d'inaugurer le musée totalement réhabilité, vous allez voir ce qu'on a fait de la bibliothèque ancestrale de la Ville de Toulon, cette bibliothèque où on est tous allés consulter un livre, on n'avait pas la tablette à l'époque. Vous verrez que les 45 000 livres qu'elle possède sont mis en valeur.

Donc, il y a des tablettes, mais il y a aussi des livres. Après, chacun est libre de lire. Voyez, moi je me sers, parce que si je ne le faisais pas, je serais en retard du numérique, mais je vous assure comme vous certainement et bien d'autres qu'on est heureux. D'ailleurs, ma première démarche le matin, c'est de me réfugier dans un livre ou lire. Lire, lire, lire. C'est une bonne chose.

Allez, qui est pour le livre ? On fait l'unanimité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 01.3.03 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

MARCHES PUBLICS

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA
3^e Adjoint au Maire**

03.4.01

Groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de divers mobiliers urbains de voirie

M. CAVANNA :

Vous autorisez la constitution d'un groupement de commandes avec la Métropole pour la fourniture de mobilier urbain de voirie.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Pardon Monsieur, vous avez la parole, excusez-moi. On reprendra le vote après. Je vous donne la parole.

M. LEROY :

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Je me réjouis de voir que la municipalité et la Métropole se préparent à acheter des bancs et des fauteuils pour l'espace public dans le lot numéro 3. Ces assises sont essentielles pour de nombreuses personnes : les commerçants et autres travailleurs du centre-ville pendant leur pause, les personnes âgées, ceux qui ont mal au dos ou d'autres handicaps, les femmes avec des bébés.

M. FALCO :

A tout âge on a mal au dos, surtout les anciens sportifs. Vous avez fait du sport ?

M. LEROY :

Oui.

M. FALCO :

Vous avez mal au dos, alors.

M. LEROY :

J'ai peut-être plus mal au dos par mon travail de bureau que par le sport.

M. FALCO :

Ah, parce qu'en principe, on a mal au dos.

M. LEROY :

Quand on reste assis toute la journée, on a aussi mal au dos.

M. FALCO :

Les grands sportifs font de mauvais vieux. Pour le dos. Allez.

M. LEROY :

Les touristes aussi ont besoin... Ce sont des exemples, tout le monde peut avoir, à un moment ou à un autre de sa vie, besoin de s'asseoir. Le problème est de trouver un endroit où s'asseoir en centre-ville. Lorsque l'on se promène, on peut voir de nombreuses personnes assises sur des marches ou parterre, par exemple sur les marches de l'Opéra. On voit des vieux place Paul-Comte assis par terre, les élèves de l'école hôtelière ; sur le quai Cronstadt, devant la mairie d'honneur, il y a des gens assis au bord de l'eau, ou il y a des gens qui sont debout et qui aimeraient bien s'asseoir en particulier à l'arrêt de bus Liberté devant les Galeries Lafayette. Quelle image toutes ces personnes mal assises renvoient-elles à nos touristes ?

Pour les touristes, pourquoi ne pas élever les assises à la hauteur d'une œuvre d'art, à l'image de la table des joueurs de cartes de Pagnol, toujours prise en photo par les gens qui passent devant. De beaux prototypes d'assises artistiques en lien avec l'histoire de Toulon ont été réalisés par les étudiants en design de la grande Tourrache. Un, par exemple, a été conçu pour la place Vatel en forme de bouteille à la mer qui révèle l'histoire du vaisseau La Flore décrite nulle part sur la place. Ces œuvres auraient toute leur place dans la vieille ville.

Pouvoir se poser, c'est pouvoir rester plus longtemps en ville. Pouvoir rester plus longtemps en ville, c'est bon pour le commerce. Regardez tous ces centres commerciaux, depuis dix ans, plus une galerie sans bancs et même parfois des sièges plus proches de la chaise longue que du banc, comme à l'Avenue 83. Le confort des usagers est essentiel pour rendre la ville attrayante. Et pendant que l'on parle de mobilier urbain, il serait bien de mettre des toilettes publiques, comme celles que vous avez mises place de la Liberté, à proximité du bas de la rue d'Alger ou de la place Raimu ainsi que le bas du cours Lafayette. Ce n'est jamais agréable de voir des gens pisser contre les murs ou les portes de garage à deux pas de la mairie.

J'espère donc que ce mobilier urbain trouvera rapidement place dans notre vieille ville. L'association Robin des Bancs est aussi prête à vous aider pour déterminer l'emplacement et vous proposer les prototypes pour faire un parcours touristique et artistique, avec des assises. Merci, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

L'aide de tous est toujours précieuse. Mais, on a rénové quand même un peu plus de 50 places, on vient de rénover Bazeilles, vous voyez que chaque fois qu'on rénove, on met des bancs. Yannick, je dis peut-être des bêtises, mais moi, je me promène comme vous le faites dans Toulon, je ne suis plus un grand coureur, mais je suis un grand marcheur maintenant, j'ai mal au dos, et donc je vous assure que chaque fois que je parcours la ville, il y a des bancs, les gens s'assoient, conversent. Il y a des bancs là où on peut les mettre. On ne peut pas mettre des bancs partout. Je comprends qu'avec votre association, vous souhaiteriez qu'il y ait toujours plus de bancs. Mais la vie est faite d'équilibre. On a parlé de juste équilibre dans les tablettes, on pourrait parler de juste équilibre en tout. La vie est faite d'équilibre. Malheureusement, on ne peut pas tout faire, faire tout et n'importe quoi.

Quand on fait, on le fait en fonction de l'équilibre. Moi, je vous assure qu'on met des bancs, on met des moyens de s'asseoir chaque fois qu'on peut le faire. Vous avez cité l'arrêt bus des Galeries Lafayette, tous les arrêts bus sont faits, refaits, ils sont de qualité. Vous connaissez les Galeries Lafayette, ça aurait été difficile d'avoir des bancs pour que les gens s'assoient et squattent là ces bancs, parce que c'est un endroit où passent des milliers, des milliers et des milliers de personnes. Il y a des endroits où on ne peut pas mettre des bancs. Yannick.

M. CHENEVARD :

Merci, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Après, votre souhait est sain, mais il y a la réalité.

M. CHENEVARD :

On avait eu d'ailleurs l'occasion, il y a un peu plus d'un an, d'échanger, et notamment vous avez pu travailler sur un certain nombre de plans avec des implantations. Là, je parle de l'association Robin des bancs. Cette association avait pu travailler avec nos équipes, notamment pour choisir un certain nombre de lieux d'implantation, ce qui a été fait pour partie, parce qu'il y a des secteurs qui ne sont absolument pas possibles, qui ne s'y prêtent pas, parce qu'à un moment donné, si vous posez un banc, vous allez ne plus avoir le passage nécessaire pour un fauteuil roulant, par exemple.

Nous poursuivons cette implantation, on l'a fait sur la place Monsenergue, on l'a fait sur la place Gambetta, on l'a fait à Bazeilles, on l'a fait rue Cesari. Notre collègue Luc de Saint-Sernin va le faire sur le square Barthélémy. En permanence, en fait, les choix d'implantation se font et ensuite, on définit si on met des monobancs, vous avez vu ces sièges qui parfois se font face à face, qui permettent aussi de regarder le point de vue. Tout l'intérêt de cette délibération...

M. FALCO :

On en a installé à Bazeilles, sur l'espace vert qu'on a créé.

M. CHENEVARD :

Tout à fait. Et l'intérêt de cette délibération, c'est bien de poursuivre ces efforts-là.

M. LEROY :

J'entends bien, mon seul problème, je parle de la vieille ville. La vieille ville est complètement délaissée, ainsi que l'avenue Vauban, à part la place Monsenergue.

M. FALCO :

Arrêtons de dire « Toulon est polluée », non ! Vous savez, heureusement que le citoyen est loin de tout cela, il est objectif, le citoyen. Arrêtons de dire que la vieille ville est délaissée. On a fait des efforts énormes pour rénover, réhabiliter, mettre des bancs, de l'herbe, des arbres, du soleil. Faire rentrer le soleil dans la vieille ville, ça a été ma préoccupation de 2001. Arrêtons de dire que c'est délaissé. Allez, allez. On met des bancs chaque fois qu'on a possibilité de les mettre. Quand on n'a pas possibilité de les mettre, on ne les met pas, tout simplement. Ça s'appelle le bon sens, voilà. Après, que vous soyez déçu qu'il n'y ait pas de bancs comme vous le souhaitez, c'est votre droit le plus absolu. Liberté. Allez, je vous remercie, Monsieur.

Qui est pour faire ce groupement de commandes ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 03.4.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

TOURISME ET CONGRES

**Rapporteur : Madame Magali TURBATTE
4^e Adjoint au Maire**

04.3.01

Autorisation de signer la convention pluriannuelle 2021-2023 pour le logement des travailleurs saisonniers

Mme TURBATTE :

Il s'agit de signer la convention pluriannuelle 2021-2023 pour le logement des travailleurs saisonniers.

M. FALCO :

C'est une règle, c'est une loi également. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 04.3.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY
5^e Adjoint au Maire

05.1.01

Approbation de la nouvelle tarification des produits dérivés destinés à la vente au sein des Musées de Toulon

M. FALCO :

Amiral, parlez-nous du musée de Toulon. On a hâte de le redécouvrir. Il est prêt ?

M. TAINGUY :

Il est prêt, c'est-à-dire que les travaux sont terminés, les accrochages sont terminés et l'exposition dont vous avez entendu parler, puisqu'on a voté plusieurs délibérations à son propos, est accrochée. En fin de semaine prochaine, on peut l'inaugurer, et on peut rentrer dedans maintenant, il faut évidemment...

M. FALCO :

On ne l'inaugurera que si on a l'autorisation de l'inaugurer.

M. TAINGUY :

Il faut évidemment avoir les autorisations.

M. FALCO :

Je ne pense pas que la semaine prochaine, on puisse l'inaugurer.

M. TAINGUY :

C'était pour répondre à votre question.

M. FALCO :

Merci. Remarquez, les choses ne vont pas changer pour moi, je serai à la mairie tous les jours, mais je ne pense pas qu'on puisse trop bouger la semaine prochaine. Allez-y, ce sont les tarifs.

M. TAINGUY :

Oui, c'est un petit moins philosophique que les autres délibérations que nous venons de passer, mais il faut aussi en passer par là, c'est-à-dire d'approuver la nouvelle tarification des produits dérivés destinés à la vente au sein des musées de Toulon.

M. FALCO :

Vous avez la parole, Madame ROUSSEL. Les cartes postales sont trop chères ? Qu'est-ce qu'il arrive ? Je n'en peux plus, moi. Je reconnais que c'est dur d'être opposant, quand même. Je vous passe la parole volontiers. Je plaisante un peu. Un peu d'humain, vous savez, dans ce monde de brutes, ça ne fait pas de mal.

Mme ROUSSEL :

Merci, Monsieur le Maire. Non, une intervention très courte pour vous dire...

M. FALCO :

Vous pouvez intervenir, je ne vous minute pas.

Mme ROUSSEL :

... qu'il est très bien de valoriser Toulon à travers des produits dérivés, mais dans les objets proposés, il en manque un, qui par ailleurs serait utile et écologique. C'est le cendrier de plage à l'effigie de Toulon. J'avais lancé l'idée en commission d'appel d'offres comme un ballon d'essai, maintenant, il ne vous reste plus, Monsieur le Maire, qu'à transformer éventuellement l'essai. Nous voterons évidemment pour cette délibération.

M. FALCO :

J'étais plutôt un talonneur qu'un buteur, donc transformer l'essai, c'est difficile. Par contre, je talonnais. Ecoutez, on prend en compte votre demande, on verra en fonction... Amiral ?

M. TAINGUY :

Bien entendu, Madame, on la prendra en compte, on va mettre du sable, aussi sur le boulevard de Strasbourg pour amener la plage là. Et on vous re-proposera ça dans une nouvelle délibération peut-être un jour, puisque comme vous le savez, dès qu'on touche à un centime de ces tarifs de ces points de vente, on est obligé de passer devant vous-mêmes, donc c'est parfaitement transparent.

Mme ROUSSEL :

En plus l'idée, ce sont des amis qui sont venus à Toulon et à qui j'ai fait visiter Toulon et qui étaient un petit peu étonnés justement de ne pas avoir cet... Ils auraient aimé avoir un petit... Voilà, pour ramener chez eux éventuellement, et je trouvais que l'idée était intéressante, parce que ça se fait dans d'autres communes.

M. FALCO :

On fait des choses.

Mme ROUSSEL :

Tout à fait, mais c'était une idée.

M. FALCO :

Qui est pour la délibération que je vous propose ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 05.1.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

MEDIATHEQUES

05.2.01

Autorisation de principe d'adhérer à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF)

M. FALCO :

Amiral !

M. TAINGUY :

Nous vous proposons d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'association des bibliothécaires de France, qui est une association, bien sûr, à but professionnel, pour aider à la formation, à l'entretien des connaissances et à l'échange de nos bibliothécaires.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 05.2.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

05.2.02

Autorisation de signer une convention de partenariat avec le lycée Bonaparte concernant le réseau des Médiathèques de Toulon

M. FALCO :

La suite.

M. TAINGUY :

La suivante est l'autorisation de signer une convention de partenariat entre le réseau des médiathèques de Toulon et le lycée Bonaparte. Vous savez que ce lycée est très actif, il est voisin de Chalucet, et nous avons convenu d'un accord avec eux pour aider les enseignants, les élèves à découvrir ce que c'est qu'une médiathèque, les richesses qu'il peut y avoir. Un partenariat qui n'emporte pas de conséquences financières.

M. FALCO :

D'ailleurs, les lycéens ont toute leur place, et ils y viennent, ils en usent, avant les mesures sanitaires, bien sûr, qui sont imposées aujourd'hui, c'est dommage. Sur l'espace, je préfère appeler ça l'espace partagé, parce que ça a un nom américain, sous Kedge, dans le nouveau bâtiment de Chalucet, et bon nombre de lycéens viennent y travailler d'ailleurs. C'est une bonne chose.

Martine BERARD et Monsieur CAVANNA ne participent pas au vote. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

— *M. le Maire procède au vote* —

Monsieur CAVANNA et Madame BERARD ne participent pas au vote.

L'article 05.2.02 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

PROPRIETES FONCIERES

**Rapporteur : Madame Virginie PIN
6^e Adjoint au Maire**

06.2.01

Signature du compromis de vente et de l'acte de cession à intervenir entre la Commune et les époux TARDY pour l'appartement C43 et les caves et garages s'y attachant dans la copropriété 245 Hall, sise avenue François-Cuzin 83000 Toulon

M. FALCO :

C'est Madame PIN qui prend la parole, Virginie.

Mme PIN :

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'autoriser la signature d'un compromis de vente et de l'acte de cession à intervenir entre la Commune et les époux TARDY qui souhaitent se porter acquéreurs d'un appartement, caves et garages dans la copropriété 245 Hall, avenue François-Cuzin. L'évaluation de France Domaine est à 341 000 euros, leur offre est à 338 775, soit dans la marge de négociation acceptable.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Oui, merci, c'est vrai qu'on voit enfin le bout des dernières acquisitions de cet immeuble, 245 Hall, qui est à Saint-Jean-du-Var, qu'on avait beaucoup critiqué pour son côté esthétique, pour les prix des appartements. Et si vous me permettez ce parallèle, c'est l'entrée en Semaine sainte, c'était un chemin de croix que de se débarrasser de ces derniers appartements. On a beaucoup débattu de l'opportunité ou non de cet immeuble et de son esthétisme, enfin qu'on en évacue les derniers appartements qui étaient encore propriété de la Ville et qu'on oublie. Simplement, il restera quand même cet immeuble, moche, et qui est de votre fait et nous le regrettons. Mais voilà, on se félicite des dernières ventes, enfin, de ces appartements.

M. FALCO :

Ecoutez, vous savez mon point de vue sur les appartements, je ne suis pas inquiet. On vous avait dit qu'on les vendrait, on les vend. Vous voyez qu'on les vend et on les vend au prix des domaines, donc on les vend au prix, on ne fait pas de remises particulières. Après, moi ça fait longtemps que je ne dis plus « ça, c'est moche » et « ça, c'est beau », parce que jeune élu, jeune président de collectivité, un jour, je me suis hasardé à dire : « Oh, que c'est moche ! » Pendant un an, j'ai eu une déferlante de remarques désobligeantes à mon égard, je vous assure. Alors, je ne dis plus « c'est beau », « c'est moche », « c'est pas beau ». Vous savez, là, il y a peut-être quelque chose qui vous plaira qui ne me plaira pas à moi, et quelque chose qui me plaira qui ne vous plaira pas à vous. C'est un peu le principe de l'art. Ce bâtiment, il est comme il est. C'est vrai qu'au début, il a surpris, maintenant il s'intègre dans le paysage. Après, c'est le travail d'un architecte, moi je le respecte. Je ne dis plus « c'est beau » ou « c'est moche ». Il y a des appartements à vendre. En son temps, vous nous avez fait remarquer que ça serait une lourde charge pour la Ville ; non, on les vend. On les vend bien. Je crois qu'il en reste deux ou trois à vendre qui se vendront obligatoirement. Toulon est attractif, donc je ne suis pas inquiet sur la vente des appartements, puisque Toulon est très attractif, aujourd'hui. Après, beau et moche, je ne fais aucune remarque. D'ailleurs, je ne fais aucune remarque dans ce que vous avez dit. Je vous ai dit ce qu'il en était pour moi, après, libre à vous de dire « ce bâtiment est moche ». On ne va pas faire le débat sur beau et moche.

M. NAVARRANNE :

Si vous permettez juste...

M. FALCO :

Je vous permets.

M. NAVARRANNE :

...en matière d'art, j'ai retrouvé les articles de presse de la fin des années 90 où le courage du président du Conseil général concernant une exposition, absurde, absurde. Et c'est vrai qu'il y avait eu une levée de boucliers contre Hubert FALCO, président du Conseil général, tout le monde s'était mis à critiquer...

M. FALCO :

National !

M. NAVARRANNE :

National, oui, *Libération*, j'ai retrouvé *Libération*, Monsieur le Maire. Je ne sais pas si c'est avec les années que vous vous émoustillez un peu, et que bon...

M. FALCO :

Je ne dis plus rien.

M. NAVARRANNE :

Je peux le comprendre, même si je ne l'accepte pas. Je peux comprendre votre stratégie culturelle. Une exposition, ça ne dure pas, ou plutôt si, il y en a une, c'est l'ancien musée départemental justement qui est passé à la Métropole et qui a, c'est vrai, pris quelques couleurs, ce qui est une très belle réussite, on peut dire les choses, même si elle était choquante au début, à juste titre, elle est une très belle réussite et elle est consensuelle.

M. FALCO :

Permettez, je ne vous interromps pas, mais puisqu'on discute. Voyez, au début, ça choquait, ces couleurs, c'est vrai. Aujourd'hui, on nous demande de les garder, alors que tout a été fait avec l'accord de l'architecte des Bâtiments de France, normalement, ça devait s'effacer. Pour revenir à la façade initiale, la peinture qui a été faite s'efface rapidement au nettoyage, et au contraire, ça permet à la façade de revenir telle qu'elle était. Je vais vous dire, je suis de ceux qui disent « on va la garder comme ça », si on a l'accord de l'architecte des Bâtiments de France, parce que vous ne pouvez pas vous imaginer le nombre de courriers qu'on reçoit. Et puis, ça attire notre attention. Moi, lorsque je passe sur le boulevard, je suis heureux de voir le centre d'art qui va devenir un Centre Pompidou, ne l'oublions pas, dès qu'on peut l'inaugurer. Oui, on a été l'une des villes, l'une des quatre villes de France où le Centre Pompidou se délocalise et donc c'est une bonne chose pour la Ville de Toulon, avec des expositions qui nous sont bien sûr, données par le Centre Pompidou. Le musée qui va rester musée métropolitain va devenir Centre Pompidou délocalisé. Délocalisé, mais il sera géré par des expositions du Centre Pompidou, ce qui est une chance. Là aussi, on aime, on n'aime pas, on aime le contemporain, on aime le figuratif, chacun est libre d'aimer... Moi, j'ai vu au musée départemental, je ne suis pas un adepte de l'art contemporain, mais on a une exposition d'art contemporain de très, très, très grande qualité, avec des produits de grande qualité, et je ne citerai pas les artistes, mais ce sont les meilleurs de France.

Voilà, beau, moche, pour en revenir à ce bâtiment, au début, il choque, maintenant, il s'intègre dans le paysage. Je ne le trouve pas plus moche qu'un autre. Justement, il attire le regard, c'est peut-être ce qu'a voulu l'architecte. Vous savez, le meilleur est à venir. On a Mayol à Pipady, c'est le projet du siècle pour Toulon. Je dis bien « projet du siècle », ça veut dire que d'autres après nous viendront et certainement, le feront évoluer. Au début, lorsque j'ai vu ce que produisaient les meilleurs architectes du monde qui ont travaillé sur ce dossier, vous allez être surpris, il y a des trucs, au début, ça choque. Mais après, quand on regarde l'ensemble, on se dit « oui, on a besoin, peut-être, de ce coup de fouet qui change la cité ». Vous savez, quand vous visitez Barcelone, il y a des grands monuments qui vous choquent, au début. Et un des grands monuments que je ne citerai pas, parce que je suis un laïc, il faut respecter, c'est devenu le bâtiment à visiter de Barcelone aujourd'hui. Il n'est pas traditionnel.

Après, c'est votre droit de dire « c'est pas beau, ça me choque ». Ce bâtiment, il est comme il est. La preuve, c'est qu'il y a des gens qui achètent des appartements à des prix quand même, élevés et donc, ils les achètent pour y vivre, dans ce bâtiment. C'est qu'il participe au paysage de la Ville.

M. NAVARRANNE :

On a glissé entre la matière urbanistique et la matière culturelle. Sur la matière culturelle, si l'art contemporain peut choquer, convenez simplement qu'on ne peut pas mettre sur un même niveau de l'art osé et volontairement choquant, mais somme toute consensuel avec d'autres œuvres d'art contemporain. Je rappelle celle sur laquelle vous vous étiez opposé en 99, je crois, ou la célébriissime, pas liée à Toulon, mais Machine à caca ou, chose qui s'était passée à Toulon, cette exposition d'art contemporain qui contenait des images sadomasochistes et un tableau avec une bouche trouée et la petite notice expliquait, c'était subventionné par la Ville de Toulon, que c'était destiné à y mettre un appareil génital masculin sortant donc de la bouche d'un être humain. C'est effectivement, je pense, pas du même ordre que de l'art contemporain qu'on peut aimer ou ne pas aimer.

M. FALCO :

Je n'étais pas le maire de la Ville de Toulon.

M. NAVARRANNE :

Si, c'était en 2015 et c'était l'exposition d'art contemporain.

M. FALCO :

D'accord, je croyais que vous me parliez de la position du Conseil général où je me suis fait...

M. NAVARRANNE :

Non, non, il y avait celle du Conseil général, je crois que vous aviez raison d'avoir votre courage politique pour vous opposer à cela.

M. FALCO :

Ce n'est pas un courage politique. Vous savez, il y a ce « oh ! » j'ai dit ce que je pensais. Il ne faut pas le dire. Moi, je suis là pour essayer d'apaiser. Mon rôle, c'est de ne pas le dire. Après, en privé...

M. NAVARRANNE :

Simplement, pour conclure, j'intervenais sur le côté esthétique d'un bâtiment qui, de surcroît à la différence d'une exposition somme toute choquante... Et quand je vous parlais de ce tableau immonde qui était exposé dans le cadre d'un supermarché de l'art contemporain subventionné par la Ville de Toulon avec encore une fois ces images, vous pouvez retrouver par la voie numérique les images de cette exposition. Un bâtiment public, ou un bâtiment pardon, pas public, mais un bâtiment construit reste malgré tout figé pour des décennies dans l'image d'une Ville. Celui-ci, le 245 Hall dont on parle, à la différence d'une exposition temporaire va durer. On peut goûter ou non à cet esthétisme, mais on peut trouver qu'il est tout de même différent entre une exposition temporaire et un bâtiment qui va rester pour des décennies.

Encore une fois, on se félicite de la vente de ces derniers appartements. Je rappelle quand même que pour un bâtiment neuf, ça fait plus de 4 ans qu'il a été inauguré et que, de mémoire de promoteur qui pourrait vous en parler, on ne voit pas de bâtiment construit et sorti qui mette plus de 4 ans pour voir encore les derniers appartements se vendre. Ce qui prouve quand même, à mon avis, le mauvais calcul sur ce projet.

M. FALCO :

La Sagrada Familia, à Barcelone, de Gaudi, n'est toujours pas terminée. Et pourtant, croyez-moi, c'est certainement l'un des monuments les plus visités du monde. Allez, on s'est écarté, mais libre à chacun de dire ce qu'il a à dire. On vend cet appartement, Virginie.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 06.2.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

SECURITE

**Rapporteur : Monsieur Laurent JEROME
7^e Adjoint au Maire**

07.1.01

Autorisation de signer les conventions à intervenir entre la Commune de Toulon et les agents de Police Municipale aux fins de formations réglementaires obligatoires d'entraînement au maniement des Bâtons de Défense et Générateurs d'Aérosols Incapacitants ou Lacrymogènes

M. FALCO :

Laurent, la 07.01.

M. JEROME :

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de nous autoriser à signer des conventions à intervenir entre la Commune de Toulon et les agents de la Police municipale pour des formations réglementaires au maniement des bâtons de défense et des générateurs d'aérosols.

M. FALCO :

Madame BRUNEL, en avant. Vous avez la parole.

Mme BRUNEL :

Cette délibération concerne l'organisation des formations à des armements des agents de la police municipale de Toulon et touche plus largement aux moyens du maintien de la sûreté publique dans la Ville et à la politique de sécurité publique municipale.

Concernant les moyens de la Ville de garantir la sûreté publique, notre Ville subit un désengagement de l'Etat qui conduit de fait les policiers municipaux à être confrontés à des situations qui ne correspondent pas à leurs prérogatives et pour lesquels ils peuvent être mis en danger. C'est d'ailleurs ce qui justifie dans la délibération présente le recours à des armes de catégorie B et D et ces formations. Ce désengagement de l'Etat n'est pas nouveau chaque jour et il impacte chaque jour nos concitoyens. Il a commencé sous le mandat de Nicolas Sarkozy qui a supprimé 10 000 emplois de police et de gendarmerie tout au long de son quinquennat, le corps des Renseignements Généraux qui était d'un service très efficace pour faire remonter les difficultés des territoires, ainsi que la police de proximité, ce qui a éloigné la police du citoyen. Cela a sonné le début d'une distance et d'une défiance dont nous payons aujourd'hui les conséquences, avec des policiers parfois victimes de traquenards, mais aussi parfois avec des violences policières portées sur les citoyens.

Cela a continué dans la mandature actuelle, et par exemple sur Toulon avec la fermeture du commissariat du Pont-du-Las ou l'absence de poste de police ouvert dans certains quartiers populaires le soir et le week-end. C'est bien à un appauvrissement des moyens de sécurité publique que se trouvent livrés les Toulonnais. Il manque à notre ville de nombreux policiers nationaux, un effort de rattrapage conséquent s'impose. C'est une pression sur l'exécutif qu'il faut que les élus exercent afin que soient affectés des effectifs indispensables assortis d'une réorganisation à l'échelle de la Ville des services et des moyens matériels. Il n'appartient pas à la Ville de combler les déficits en la matière et les municipalités ne peuvent et ne doivent se substituer à l'Etat dans sa fonction régalienne qui est de sa responsabilité première. La police municipale ne peut pas être considérée comme une police bis qui viendrait en complément de la police d'Etat, car elle n'en a ni le mandat ni les prérogatives.

En revanche, il y a bien une politique de sûreté publique municipale et la délibération d'aujourd'hui en manifeste un volet, celui de la défense des policiers municipaux et de la répression. Mais la sécurité de tous se fonde aussi sur des actions de prévention, ainsi la proximité des services publics, y compris les postes de police, des lieux éducatifs et de loisirs, le maillage entre éducateurs professionnels et formés, services sociaux, bailleurs, Education nationale est un gage, on le sait, d'une société plus cohérente et plus sûre. Il y a eu notamment à Toulon une coopération entre le Département que vous dirigiez à l'époque, l'Etat et la Région sur des médiateurs de nuit qui veillaient sur la tranquillité des quartiers populaires et parvenaient à apaiser certaines tensions, évitant par là même des interventions de police. Pourquoi ne pas réactualiser un tel dispositif qui a montré son efficacité et qui viendrait compléter les actions de sécurité et de prévention mises en place par la Ville ?

Aujourd'hui, la sécurité est une préoccupation première et légitime de nos concitoyens, et la sécurité touche en premier lieu les plus fragiles. En la matière, nous devons rejeter les positions purement idéologiques ou démagogiques ainsi que des discours angéliques pour avancer des propositions qui améliorent concrètement la vie des Toulonnais. Je vous remercie.

M. FALCO :

Madame BRUNEL, à travers la politique de la Ville et les subventions que vous avez votées, je crois, avec nous, justement à la politique de la Ville, on aide les associations qui fournissent ces médiateurs. On passe par ces médiateurs pour pérenniser cette politique qu'effectivement on avait mise en place en son temps, qui est pérennisée à travers des médiateurs.

Mme BRUNEL :

De nuit.

M. FALCO :

Après, ce sont les médiateurs qui gèrent.

Sur la police municipale, le 62 personnel est un poste difficile, parce qu'il est complètement abondé par le fonctionnement, c'est la chose la plus difficile, mais on fait des efforts exceptionnels, puisqu'on a aujourd'hui 110 policiers municipaux, on a lancé le recrutement de 10 policiers municipaux dès cette année, supplémentaires. Après, il faut les recruter, il faut les former, ça prend du temps. Enfin, on espère en avoir 10 de plus. On a ouvert au Pont-du-Las un poste de police municipale dans les quartiers, c'est une bonne idée, on en a ouvert un autre à Bonnetières, on ouvre le 15 avril un poste de police municipale à Sant-Jean-du-Var également. On essaie...

Mme BRUNEL :

... de parer au manque de l'Etat.

M. FALCO :

Après, sur la police nationale, ce n'est pas le jour ni l'endroit, mais je pourrais vous faire parvenir toutes les demandes que j'ai toujours faites au Gouvernement, quel qu'il soit. Vous avez parlé de l'époque du gouvernement qui était le mien, on pourrait parler du gouvernement Hollande qui n'a pas fait d'effort supplémentaire sur la sécurité des Françaises et des Français et l'aide aux communes pour la sécurité. Non. C'est un débat qu'aujourd'hui nos parlementaires... Je regrette qu'ils soient coupés du sol. Avant, les maires pouvaient faire remonter au Parlement ce qui se passait réellement sur les territoires, aujourd'hui, c'est beaucoup plus difficile. C'est un autre débat. Là, on essaie d'équiper au mieux. Pour vous dire que je réclame sans arrêt des moyens, on vient d'obtenir 10 policiers nationaux supplémentaires pour Toulon, j'en ai encore réclamé, parce qu'effectivement, le compte n'y est pas.

Vous avez parlé des médiateurs de nuit. Madame BRUNEL, de l'époque où j'étais président du Conseil général, les temps ont changé. Je vous le dis, il s'est passé beaucoup de choses. Moi, j'allais dans les cités, ça m'arrivait d'aller le soir, avec ma voiture, je laissais ma voiture ouverte même, je n'ai jamais eu de problème. Jusqu'au jour où on m'a dit « Monsieur le Maire, il ne faut plus venir », parce qu'il y a eu quelque chose qui s'est développé à vitesse grand V, c'est la drogue. Donc, effectivement, ce qui se passe dans les cités aujourd'hui n'est plus comparable à ce qu'il s'y passait, et que cette lutte demande un personnel formé, enquêteurs, des efforts particuliers...

Mme BRUNEL :

Personnel qui ferme à 18 heures, donc.

M. FALCO :

... qui n'est pas le rôle de la police municipale, bien sûr, vous le comprenez.

Mme BRUNEL :

Je suis bien d'accord.

M. FALCO :

C'est la raison pour laquelle on demande des moyens. Des moyens, parce que, vous le voyez, ce qui se passe à Toulon se passe dans toutes les villes de France, même des plus petites. Vous n'avez qu'à voir les faits divers et autres, ce n'est pas propre à Toulon. Donc, les choses ont changé en cette matière et c'est vrai que l'on a besoin de gens formés, parce que c'est un fléau qui gangrène notre jeunesse. Vous savez, il y a ceux qui la vendent, la drogue, et il y a ceux qui l'utilisent aussi. Il faudrait punir ceux qui l'utilisent également, parce que s'ils la vendent, c'est qu'il y a des gens qui veulent acheter. C'est tout un débat que l'on a, mais qui dépasse le conseil municipal. En l'occurrence, on veut donner les meilleurs moyens de travailler à nos policiers municipaux. Après, on pourrait parler de ce débat sécuritaire pendant des heures et des heures et des heures, chacun avec notre position.

Monsieur NAVARRANNE, vous m'avez demandé la parole.

M. NAVARRANNE :

Oui, merci. La formation du personnel de la police municipale est nécessaire. On a un personnel de police municipale déjà dynamique, tonique et leur formation permet d'avoir cette capacité d'intervenir la plupart du temps à bon escient, avec la mesure nécessaire. Mais pour ça, il faut effectivement s'armer. S'armer, parce qu'ils sont déjà des cibles, et pas seulement les policiers, mais en entendant parler des quartiers populaires, on explique qu'il faut de la pédagogie, que attention à la police violente. Moi, je me suis toujours posé la question : pourquoi est-ce que les pompiers se font attaquer dans ces quartiers populaires ? Mais je vais les appeler plutôt autrement, parce que je pense qu'il faut cesser avec la langue de bois. Pourquoi est-ce que les médecins, est-ce que les fonctionnaires locaux qui veulent intervenir dans ces quartiers-là se font agresser, attaquer ? Ce n'est pas forcément toujours le cas, mais enfin, c'est quand même assez régulier. Je rappelle que La Beaucaire, qui est un quartier dans lequel on déverse des millions d'euros chaque année, qu'est-ce qu'on a réglé à La Beaucaire ? Juste peut-être la visée du tireur qui a pris pour cible le commissariat il y a quelques semaines. Voilà ce que l'on a réglé. Qu'est-ce qu'on a réglé à La Beaucaire ? Peut-être le niveau d'islam radical dans la mosquée salafiste que nous dénoncions il y a maintenant cinq ans et qui est toujours dans des locaux qui dépendent de l'Office HLM. Et donc, on continue à laisser le salafisme à La Beaucaire prospérer et dans d'autres quartiers de la ville de Toulon.

On n'a pas réglé la question de la sécurité en en diminuant les moyens, et ça a été rappelé à juste titre. C'est vrai, le gouvernement Sarkozy, on a ici un ancien ministre, d'anciens parlementaires de cette mandature qui le sont toujours, ils ont voté comme un seul homme ces baisses de budget, ce droit qui a été accentué pour les voyous de maîtriser leur impunité. Et puis, on a continué à laisser l'insécurité grandir en aggravant les causes. Parce que les conséquences, on peut en parler éternellement, on peut parler de la drogue, on peut parler de l'islam radical, on peut parler des incivilités, on peut parler de la défiance face à l'autorité de l'Etat ou des collectivités qui sont analysées par les délinquants comme étant le symbole de l'autorité publique. Mais on a continué surtout à laisser nos frontières grandes ouvertes et accentuer avec le multiculturalisme forcené le multiconflictualisme. Il y a dans ces quartiers populaires, en fait dans ces zones qui deviennent de plus en plus des zones de non-droit, une majorité de gens honnêtes, Français de souche, Français issus de l'immigration ou même étrangers n'ayant pas encore acquis la nationalité française.

Mais il y a aussi des gens qui sont renforcés par les carences d'autorité qu'on a ici, localement, laissé traîner avec un manque de volonté politique.

Alors oui, si la police municipale doit s'armer parce qu'elle est une cible potentielle des délinquants, parce qu'elle est souvent première arrivée sur un certain nombre d'interventions et qu'elle est efficace dans sa pratique du bon ordre public là où elle est, si on peut avoir les réflexions sur l'augmentation de ses moyens, sur l'accentuation des formations, sur le fait, je l'avais déjà dit, de ne pas trop nourrir les chiens de la brigade cynophile pour qu'il leur reste un peu d'appétit pour aller chercher un peu le délinquant sur les scènes d'intervention, on peut aussi dire : mais quels sont les causes et le rôle des élus municipaux qui est le nôtre ? C'est de dire que l'immigration massive et incontrôlée que l'on vit depuis 40 ans dans ce pays aggrave la barbarie, aggrave à travers le multiculturalisme le multiconflictualisme et qu'on ne réglera pas tout si on n'aborde pas d'abord ces questions-là.

M. FALCO :

On s'éloigne encore de la réalité. Je ne peux pas vous laisser dire que la collectivité a gaspillé de l'argent à Beaucaire. Je suis heureux d'avoir fait ce que j'ai fait à la Beaucaire et ailleurs d'ailleurs, parce qu'un Toulonnais est égal à un Toulonnais. Le Toulonnais de la Beaucaire a les mêmes droits que le Toulonnais du Mourillon ou le Toulonnais de La Loubière. Je parle de La Loubière, pas pour vous, pour moi, j'y ai vécu 15 ans. Un Toulonnais est égal à un Toulonnais. Et il y a des gens qui vivent à La Beaucaire, qui y vivent bien, qui élèvent des familles, ce sont des gens bien, ce sont des Toulonnais comme les autres et il faut leur donner les moyens. Eh oui, on n'a pas fait n'importe quoi à La Beaucaire, on a fait un espace Beaucaire, il y a une vie associative, il y a de la lecture, il y a des associations qui se réunissent, il y a des activités qui se font. On a créé la Ferme des Romarins, un investissement de près de 10 millions d'euros avec 12 000 personnes qui l'utilisent par mois. 12 000 personnes qui l'utilisent par mois ! Il n'y a pas que la drogue à Beaucaire, il y a des gens bien. Nos investissements, ils sont là. On a refait le stade avec une pelouse d'ailleurs magnifique, semi-synthétique à La Beaucaire, comme ailleurs d'ailleurs, comme aux Routes, comme dans tous les quartiers, on en a refait quinze. Les jeunes y vont, il y a de la formation, ils y jouent au foot, ils y jouent au rugby, ils font du sport. On a réhabilité des écoles à La Beaucaire, parce qu'il y a de la vie, parce qu'il y a des gens qui vivent, parce qu'il faut les respecter.

On a, je vais laisser la parole à Monsieur CAVANNA, on a réhabilité aussi du logement. Après, que ce soit à La Beaucaire ou ailleurs, on a dit qu'il y avait un fléau qui s'appelait la drogue, mais il est de partout, ce fléau. Donc, il faut lutter contre ce fléau, c'est la raison pour laquelle on réclamait l'aide de l'Etat et on la réclame. On la réclame depuis des années au Gouvernement, quel qu'il soit, parce qu'on ne pourra pas le faire, nous. Par contre, ce qu'on fait n'est pas inutile. Moi je dis que ce qu'on fait à La Beaucaire, ce qu'on fait à La Baume, ce qu'on fait dans les quartiers n'est pas inutile, parce qu'il y a des Toulonnais qui vivent et qui ont envie de vivre bien. On a le devoir de leur donner la même qualité de vie qu'ailleurs. Moi, j'assume totalement ce qui a été fait à La Beaucaire : l'espace Beaucaire, la Ferme du Romarin. On a même fait un jeu de boules à La Beaucaire où il y a des gens normaux qui veulent jouer aux boules. Vous voyez que la vie y est, quand même, ce n'est pas un quartier de non-droit. Après, il y a ce terrible fléau, je ne sais plus faire.

Robert, parle des efforts qui ont été faits sur le logement, puisque Toulon Habitat a été cité par Monsieur NAVARRANNE.

M. CAVANNA :

Effectivement, on a mis des millions, on en a même mis 28,5, très exactement, il y a quelques années pour réhabiliter les 1 720 logements qui composent La Beaucaire. Justement, je reprends ce qu'a dit Monsieur le Maire, les millions que THM a mis dans la Beaucaire, on ne les a pas mis pour les quelques dealers, on les a mis pour l'immense majorité des 1 720 familles qui souhaitent, comme tout le monde, vivre dans les meilleures conditions.

S'agissant de la mosquée Salafiste, vous savez, dans toutes ces grandes cités, il y a des lieux de prière. Ces lieux de prière, c'est un petit peu au cas d'espèce, aux dirigeants des offices HLM de décider : soit on laisse les gens prier dans la rue avec les désagréments que ça peut comporter pour l'immense majorité des habitants, soit on considère qu'on ne veut pas le voir et on les laisse aller prier dans les caves, ce n'est pas forcément la meilleure solution. Alors, qu'est-ce qu'on fait ? On laisse une salle qui va être utilisée comme lieu de prière, c'est ce que l'on a fait à La Beaucaire, c'est ce que l'on a fait aux Œilletts, parce que quand vous avez des centaines et des centaines d'appartements, vous avez obligatoirement cette question à résoudre. Et ils ont aussi le droit de prier. C'est dans la rue, c'est dans des caves, ou c'est dans une salle que l'Office affecte non pas à cet effet, puisqu'on l'affecte à une association culturelle, mais il faut être pragmatique.

Mme BRUNEL :

Je voulais dire que ça s'appelait l'œcuménisme, Monsieur NAVARRANNE, peut-être cela vous dit quelque chose.

M. NAVARRANNE :

Oui, c'est-à-dire que les musulmans, patriotes, qui se sentent très bien en France ont le droit de pratiquer leur religion. Je rappelle d'ailleurs qu'on se bat pour la mémoire des Harkis, nous, c'est-à-dire des musulmans français...

M. FALCO :

Vous n'êtes pas le seul ! « Nous » !

M. NAVARRANNE :

Non, bien sûr, mais attendez...

M. FALCO :

« Nous », non ! Vous n'avez pas ce privilège. Les Harkis sont nos amis, et moi je me suis élevé avec des Harkis à Pignan. Dans mon école élémentaire, j'ai de nombreux copains harkis qui sont toujours mes amis, d'ailleurs. « On se bat pour les Harkis, nous », ça veut dire, vous, vous le faites et nous, on ne le fait pas. Arrêtez de toujours...

M. NAVARRANNE :

Vous pouvez l'analyser comme ça, ce n'est pas du tout le sens de mon propos.

M. FALCO :

D'accord, d'accord, mais je vous remets en place. Quand vous dérapez, reprenez-vous.

M. NAVARRANNE :

Ce n'est pas le sens de mon propos, mais on se bat pour les Harkis et pour leur honneur. Ils sont musulmans ayant fait le choix de la France, ça ne nous pose aucun problème. Monsieur CAVANNA, il y a une différence entre le salafisme et le Français musulman qui veut pratiquer sa foi. Et, reconnaissez, puisqu'on parle d'œcuménisme, on ne va pas faire un débat sur les religions, sur la composition des religions, mais que quand même, il y a des religions qui arrivent à s'assimiler de manière globale, parce qu'elles ont une structure, une hiérarchie ecclésiastique. C'est le cas du judaïsme, ce qui est d'ailleurs une spécificité française, puisque le judaïsme à la française, c'est ce qui a donné une forme verticale dans une espèce d'Eglise d'unité du judaïsme, ce qui a permis cette appropriation plus simple. Mais ça n'est pas le cas de l'islam. C'est le cas de la chrétienté, et c'est facile, mais ce n'est pas le cas de l'islam.

Et donc, s'il faut être en capacité de mettre à disposition tous les droits possibles pour les individus de manière globale, l'islam, et notamment l'islam radical et le salafisme, ne peut pas être traité comme « c'est une religion, les gens ont droit », non. Je ne crois pas que les Coulibaly, les Merah, tout ce que salafisme a produit sur notre territoire soit à mettre sur le même ordre en matière d'œcuménisme que le reste des croyants qui veulent pratiquer leur foi de manière apaisée. Je crois qu'il y a un problème de salafisme et je suis très inquiet de voir qu'on le traite de manière « Il faut bien qu'ils prient là plutôt que dans les caves ». Je ne crois pas que la prédication salafiste dans des bâtiments de l'Office HLM soit une meilleure chose qu'elle puisse se passer par ailleurs. Et c'est à l'Etat, c'est vrai, de faire fermer ces associations salafistes, mais ça n'est pas à nous de leur donner d'autres moyens.

M. FALCO :

Robert.

M. CAVANNA :

Je l'ai dit tout à l'heure, les HLM ont donné deux lieux de prière, un aux Œilletts où la cohabitation se fait très bien d'ailleurs avec la salle voisine où se trouvent une communauté gitane et son Eglise. Quant à la salle de prière de La Beaucaire, il n'y a pas que des salafistes qui se rendent à cette salle de prière. Il y en a certainement, les Renseignements Généraux sont là pour s'en occuper, pour les suivre, pour analyser. Mais il n'y a pas que des salafistes qui vont à la salle de prière de La Beaucaire.

M. FALCO :

Madame BRUNEL ?

Mme BRUNEL :

Non, je considérais qu'on était aussi dans la loi de l'amalgame et que c'était dangereux.

M. FALCO :

C'est dur d'être opposant. Moi, je suis heureux d'être opposant, et je le resterai toute ma vie sur cette ligne-là.

M. FALCO :

Laurent, pardon, je t'avais oublié.

M. JEROME :

Juste par rapport aux propos sur la police municipale, je voudrais dire que l'ordre, c'est avant tout, en effet, une mission de la police nationale qui fait d'ailleurs un excellent travail avec les moyens qu'ils ont. La police municipale, à Toulon, elle ne remplace pas la police nationale. On vient en coordination avec eux, on a de nombreuses réunions tous les mois, on peut louer le travail qui est fait. Le travail de la police municipale, c'est avant tout la prévention et la sécurisation, on se tient principalement à ça, à occuper le terrain, que les gens nous voient, à sécuriser, à faire de la prévention. On ne remplace pas la police nationale. Le soir, sur le Mourillon et le centre-ville, il y a une brigade de nuit qui a été mise en place. Ce ne sont pas des médiateurs, mais on a une brigade de nuit qui tourne sur le Mourillon et le centre-ville pour avoir des secteurs, et la police nationale intervient sur les autres secteurs. C'est un travail qu'on fait aussi en coordination avec eux.

M. FALCO :

On est totalement dans notre rôle, puisque effectivement il y a le pouvoir de police du maire et il y a la sécurité publique.

Allez, qui est favorable pour aider nos policiers ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 07.1.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE

07.4.01

Remises gracieuses à divers redevables

M. FALCO :

Laurent, tu poursuis par la remise gracieuse.

M. JEROME :

Deux remises gracieuses pour la fourrière.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 07.4.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

LOGEMENT

**Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI
11^e Adjoint au Maire**

11.4.01

Prorogation de délai de demande de paiement de la subvention au profit des propriétaires des immeubles 9, rue Hoche et 1, place Armand Valle situés dans le Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) pour la réalisation de travaux de rénovation

M. FALCO :

Momo !

M. MAHALI :

Merci, Monsieur le Maire. Nous prorogons le délai de demande de paiement d'une subvention au profit de propriétaires des immeubles 9, rue Hoche et 1, place Armand Vallée qui sont situés dans le Périmètre de Restauration Immobilière pour la réalisation de travaux de rénovation.

M. FALCO :

Vous voulez intervenir, Monsieur ? Allez-y, vous avez la parole.

M. LEROY :

Monsieur le Maire, c'est juste un peu, les travaux de réhabilitation du centre-ville, je voulais juste préciser que je les apprécie. Et si je suis revenu en 2012, c'est parce que la ville avait été transformée, alors que je l'avais fuie il y a longtemps. Simplement, quand vous me répondez un petit peu à côté, j'avais peut-être dit « délaissé » à tort tout à l'heure, je parlais des bancs, et il y a beaucoup de places où il y a la place d'en mettre, justement. Donc, je suis désolé de vous avoir choqué par rapport au mot « délaissé ».

M. FALCO :

Vous ne m'avez pas choqué, Monsieur, je vous assure. C'est le débat.

M. LEROY :

Mais en tout cas, je suis pour la réhabilitation du centre-ville, je constate tout ce que vous avez fait comme travaux dessus.

M. FALCO :

Merci. Alors, Momo, qui est favorable à la réhabilitation ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 11.4.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

JEUNESSE

**Rapporteur : Madame Valérie MONDONE
12^e Adjoint au Maire**

12.1.01

Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Var pour l'accueil des enfants porteurs de handicaps et autorisation de signer la convention d'objectifs et de financement s'y rapportant

M. FALCO :

Valérie !

Mme MONDONE :

Merci, Monsieur le Maire. Nous portons une attention particulière à l'égard de l'inclusion des enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire. A ce titre, comme vous le savez, dès 2017, nous avons permis cet accueil au sein de la structure de loisirs Saint-Dominique. Fort d'une expérience plus que concluante et très positive, que ce soit pour les équipes encadrantes, les familles et surtout pour les enfants, nous avons décidé à la rentrée de septembre 2020 de généraliser cet accueil sur l'ensemble de nos structures de loisirs.

L'objet de cette délibération, c'est de demander à la Ville de Toulon de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales afin d'obtenir une aide financière.

M. FALCO :

Caisse d'Allocations Familiales qui est un partenaire privilégié et qui répond toujours présent. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 12.1.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

12.1.02

Attribution de subventions aux associations ayant répondu à l'appel à projets relatif aux loisirs éducatifs des 12-17 ans pour les vacances scolaires 2021 et autorisation de signer les conventions de partenariat financier

M. FALCO :

Tu poursuis, Valérie.

Mme MONDONE :

Merci, Monsieur le Maire. Chaque année, nous menons des activités d'animation à la fois éducatives et pédagogiques pour l'ensemble de nos jeunes. Afin de conforter cette offre, nous avons décidé de proposer des séjours avec nuitées et sans nuitées. Pour cela, nous avons lancé un appel à projets, pour faire intervenir nos associations. Suite aux candidatures qui ont été déposées, vous trouverez en pièce jointe les séjours qui ont été sélectionnés. Pour ce faire, nous allouons donc une subvention à ces associations : la Fédération des Œuvres laïques, le Yacht Club et l'ODEL Var pour permettre à ces jeunes de bénéficier de ce séjour. Il faut savoir que la subvention qui est allouée permet à ces jeunes de partir à coût très modéré, puisque cette subvention fait baisser le coût de 80 % aux familles.

M. FALCO :

Qui est favorable, mes chers collègues ? Monsieur PARDIGON ne vote pas. C'est Laurent qui a sa procuration, mais Monsieur PARDIGON est sorti de la salle, il n'est pas là. Le vote de Monsieur BONNET est personnel, puisqu'il a la procuration de Monsieur PARDIGON, il ne vote pas pour Monsieur PARDIGON. Il vaut mieux le préciser, sinon la subvention au Yacht Club sera annulée. Bien, elle est adoptée, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

Monsieur PARDIGON ne participe pas au vote.

L'article 12.1.02 est ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

DYNAMISATION COMMERCIALE

**Rapporteur : Monsieur Christophe MORENO
17^e Adjoint au Maire**

17.1.01

Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures, bancs et enseignes commerciales dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Opération Collective en Milieu Urbain (OCMU) - centre-ville

M. FALCO :

Allez Christophe.

M. MORENO :

Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre du FISAC centre-ville, nous vous proposons d'attribuer deux subventions à deux revendeurs du marché du cours Lafayette, et ce pour un montant total de 1 462,60 euros.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 17.1.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

17.1.02

Modification du taux de subventions accordées par la Ville de Toulon dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) Mourillon pour le renouvellement de bancs des revendeurs et forains du marché de la Place Emile Claude

M. FALCO :

Christophe, tu poursuis.

M. MORENO :

Dans le cadre des travaux de la place Emile-Claude, la place du marché du Mourillon, et ce afin de permettre le renouvellement total du matériel des revendeurs afin d'obtenir une uniformité esthétique, nous vous proposons dans le cadre du FISAC Mourillon d'augmenter la prise en charge à hauteur de 80 %.

M. FALCO :

Ce qui est une bonne chose. Cette place qui est totalement réhabilitée aujourd'hui et qui sera, j'espère, fonctionnelle à partir du mois de mai, offrira d'autres possibilités de travail à ce marché qui est symbolique. D'ailleurs, le ministre de l'Economie m'a renouvelé le FISAC sur le Mourillon comme sur le Pont-du-Las et Saint-Jean-du-Var, puisque j'avais demandé une prorogation du FISAC que nous avons obtenu pour une année supplémentaire. Donc, on pourra continuer à aider, avec le FISAC, les commerçants.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 17.1.02 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

17.1.03

Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures, bancs et enseignes commerciales dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Mourillon

M. FALCO :

La 03.

M. MORENO :

La suite de la délibération précédente. Nous vous proposons d'attribuer un total de subvention à des revendeurs et à des forains pour un montant de 51 906 euros et 40 centimes.

M. FALCO :

C'est le but du FISAC, c'est pour ça qu'il faut se battre pour l'obtenir et pour le garder.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 17.1.03 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

FETES ET CEREMONIES

17.2.01

Attribution d'une subvention à l'association « Sous les Lumières de Provence » et autorisation de signer la convention d'objectifs pour l'année 2021

M. FALCO :

Fêtes et cérémonies, je ne sais pas si on pourra faire beaucoup de fêtes, mais tu as la parole, Christophe.

M. MORENO :

On va le souhaiter, Monsieur le Maire. On vous propose d'attribuer une subvention à l'association Sous les Lumières de Provence et à signer la convention d'objectifs pour l'année 2021, cette association ayant en charge l'animation de la crèche de notre beau marché de Noël. La subvention est d'un montant de 5 000 euros.

M. FALCO :

Allez, Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Oui, merci. Comme tous les ans, on soutiendra bien évidemment cette excellente initiative, et on le sait, ça régale toujours les enfants, mais même les plus grands, chaque année, de pouvoir assister à ce spectacle de crèche animée sur la place de la Liberté, ce qui est pour nous, à travers toutes nos traditions et cet enracinement qui nous unit, l'occasion aussi, et permettez-moi de conclure là-dessus, de vous souhaiter de passer de bonnes fêtes de Pâques, puisque avec Noël et Pâques, ce sont deux moments importants de notre vie culturelle et patrimoniale qui, chaque année, nous permettent de nous réunir. Autant que faire se pourra cette fois-ci, dimanche, mais voilà, passez de bonnes fêtes de Pâques.

M. FALCO :

Merci, Monsieur NAVARRANNE.

Qui est favorable à la subvention ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 17.2.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

TRAVAUX COMMUNAUX

**Rapporteur : Monsieur Eric MASCARO
21^e Adjoint au Maire**

21.3.01

Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

M. FALCO :

Eric, tu conclus.

M. MASCARO :

Oui, merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'une délibération dans le cadre d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, avec un permis de construire pour le jardin d'acclimatation, rénovation des bâtiments existants et extension du bâtiment des espaces verts, et des déclarations préalables de travaux sur la crèche des oiseaux, la mise en accessibilité et l'aménagement intérieur, sur le stade des Routes, la construction d'un local de stockage et enfin, sur les plages du Mourillon, la modernisation du système d'alerte et d'information des populations, notamment sur les postes de secours anse Mistral, du Lido et de l'anse des Pins.

M. FALCO :

Ô combien important ! Il y a certes toujours les grands dossiers qui attirent notre attention, mais il y a un travail quotidien qu'il faut faire pour améliorer, réhabiliter, donner la meilleure qualité de vie aux Toulonnaises et aux Toulonnais. Et donc pour cela, il faut des autorisations d'urbanisme que je vous demande de voter.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 21.3.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

QUESTION ORALE

**Rapporteur : Monsieur André DE UBEDA,
Conseiller municipal**

**« Transports en commun. Dessertes dédiées pour les salariés de
l'Arsenal »**

M. FALCO :

Et la séance est levée. Pardon ? Il y avait une intervention. L'ordre du jour est terminé, maintenant, il y a une question qui m'a été demandée, comme d'autres l'ont fait avant Monsieur DE UBEDA. Et, je vous passe la parole, mais l'ordre du jour est clos. Vous avez la parole.

M. DE UBEDA :

Merci, Monsieur le Maire. Je vais poser ma question, Monsieur le Maire, mais permettez-moi une réaction quand même. Monsieur FALCO, moi je m'appelle DE UBEDA et quand j'entends dire que l'immigration aggrave la barbarie, je me dis...

M. FALCO :

Ce n'est pas moi qui l'ai dit, je suis fils d'immigré.

M. DE UBEDA :

C'est ce que je suis en train de... Ecoutez ce que je vous dis, Monsieur.

M. FALCO :

Excusez-moi.

M. DE UBEDA :

Et quand j'entends Monsieur NAVARRANNE dire que l'immigration aggrave la barbarie, je me demande qui est le plus barbare.

Donc, ma question, Monsieur le Maire, est la suivante, et je vous remercie de m'avoir permis de la poser. Pour donner suite à une rencontre avec le syndicat CGT de l'Arsenal de Toulon et antennes, nous souhaitons connaître les actions concrètes de la municipalité au sujet des déplacements des salariés entre les parkings relais et la base maritime. Un premier parking relais existe déjà sur La Beaucaire, un second pourrait être créé soit à La Chaberte, soit sur le terrain qui anciennement abritait les tennis du CSAM à La Farlède, Toulon Est.

Les raisons qui plaident en faveur de dessertes dédiées Est et Ouest sont nombreuses. Les dessertes actuelles sont insuffisantes et/ou inadaptées. Certes, la navette maritime entre La Seyne et l'intérieur de la base est une bonne chose et une amélioration intéressante, mais elle est insuffisante.

La presse s'en est fait l'écho récemment, Toulon est une ville qui souffre de nombreux embouteillages. L'entrée et la sortie des employés de la base concourent à la création de ces encombrements. Les contrôles, bien légitimes à l'entrée de la base, contribuent à augmenter aux horaires d'entrée et de sortie lesdits embouteillages. Des bus dédiés permettraient à certaines conditions de limiter considérablement les inconvénients.

Toulon est une ville polluée, l'INSEE montre que la concentration en particules PM10 dépasse le seuil fixé par l'OMS. La diminution de la circulation de véhicules particuliers permettrait de faire baisser la pollution. Un des objectifs obligatoires légalement du PDU est de faire baisser la part modale des véhicules particuliers. Les coûts pour les salariés seraient moindres et ils gagneraient du temps en raison des difficultés de stationner à l'intérieur de la base. Un regroupement d'entités en interne va déboucher d'ailleurs sur une affluence largement supérieure à la possibilité de stationnement prévue en local, notamment dans la zone principale Castigneau.

L'urgence va se faire sentir dès la fin du second semestre 2021 et s'accroître en 2022. La base et l'entreprise y gagneraient également : moins de véhicules, moins de temps perdu. Les lignes ordinaires ne sont pas adaptées à cette problématique. Il s'agirait en effet de faire entrer les bus dédiés à l'intérieur de la base. Quelles seraient les conditions de la réussite ?

Le contrôle des autorisations d'accès à la base devrait se faire à l'intérieur des bus dédiés par les personnels autorisés pendant le trajet. C'est la condition d'un gain de temps énorme. Une incitation financière est aussi gage de réussite. La gratuité totale ou à défaut une tarification extrêmement attractive est indispensable pour les agents qui utiliseraient des parkings dédiés.

En ce qui concerne le financement, on peut parfaitement mettre en place, au vu des avantages pour tous, un partenariat entre le réseau Mistral, la Métropole, le Commandant de la base de défense pour que les coûts soient supportables. Le rapport investissement/bénéfices, notamment les bénéfices sociaux et environnementaux est largement positif.

Ces dessertes peuvent, à notre avis, parfaitement entrer dans les objectifs du plan de déplacement urbain ; ci-dessous, action numéro 6 : poursuivre l'amélioration de la desserte en transports en commun des pôles d'activité. Point 2.2 : faire du stationnement un levier pour la maîtrise de l'automobile, le report modal et le partage de l'espace public. Action numéro 20 : poursuivre et améliorer le maillage de l'agglomération en parkings relais.

C'est une question qui se veut constructive, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Je vais, avant de passer la parole à Monsieur CHENEVARD, faire quelques précisions, quand même, parce que vous avez raison, la presse est libre. Elle est libre d'écrire ce qu'elle veut. Le lecteur est libre de lire ce qu'il veut, aussi. C'est pour ça qu'il y a des réseaux sociaux, il y a bon nombre de moyens de communication, aujourd'hui, qui sont là pour parfaire la bonne information du citoyen. Et c'est toujours le citoyen qui décide. On dit, on écrit, effectivement, des choses, mais la réalité est là.

Je vais laisser Monsieur CHENEVARD répondre sur la mobilité, je vais mettre les choses au point sur la pollution. On arrête de dire « Toulon est une ville... » Oui, il y a des embouteillages comme dans toutes les grandes villes. Monsieur NAVARRANNE l'a dit, j'ai eu des responsabilités nationales, j'ai fait le tour de France, je vous assure, de par mon travail. J'ai rarement vu une grande ville où il n'y avait pas des embouteillages aux entrées et aux sorties, c'est un peu la règle de partout. Sur la pollution, il faut écrire et dire la réalité, aujourd'hui. Cette réalité, ce n'est pas moi qui la dis. Vous savez, il y a un organisme national qui est délégué par l'Etat, justement, pour étudier la pollution sur les territoires. Il s'appelle AtmoSud. Il a installé 5 stations sur le territoire de Toulon Provence Méditerranée, notamment sur Toulon, on va y venir.

Qu'est-ce que disent les analyses qui ont été faites et les résultats qui ont été donnés de 2011 à 2019 ? Vous voyez, ça a été étudié sur une période bien longue, ce qui est normal. On constate, c'est le rapport AtmoSud, ce n'est pas moi qui l'écris, ce n'est pas moi qui le dis. Après, chacun est libre d'écrire et de dire ce qu'il veut. La réalité, elle est là. On constate de 2011 à 2019, une baisse de 32,74 % du taux moyen annuel d'émission de NOx à Toulon depuis 2011. On constate une baisse de 32,74 %. La baisse régionale est de 25,4 %. Avec 32,74 % de baisse, Toulon est la ville de la région où le taux moyen annuel d'émission de NOx a le plus baissé depuis 2011. Et selon une étude de l'INSEE, ce n'est pas moi, avec les données mesurées par AtmoSud, donc ce ne sont pas du tout les élus qui sont au milieu : 41 % des habitants de TPM sont exposés à une concentration en particules fines, je ne suis pas spécialiste, particules fines PM10 contre 51 % pour les habitants de la Métropole de Nice.

41 %, c'est toujours trop, 41 % vous avez raison, c'est trop, mais la réalité, elle est là. Qu'on arrête de dire « c'est la plus polluée, c'est la plus embouteillée » c'est une grande ville. Elle est comme elle est, je le dis et je l'ai encore dit à la Préfecture hier, parce qu'on avait une réunion importante pour les travaux de mise à deux fois trois voies de l'autoroute « ça va causer des problèmes si vous ne faites pas les travaux de nuit ou si on ne prend pas les dispositions ». Pourquoi ? Parce que notre ville est comme elle est, elle est entre Faron et Méditerranée, 1,4 km de large entre le Faron et la Méditerranée. Arrivent 110 000 véhicules/jour en surface. Arrivent 75 000 véhiculent/jour en sous-sol, avec le deuxième tube, on en a parlé pendant des années, 20 ans de travaux, 500 millions d'euros d'argent public investi, 3 600 poids lourds qui passent dessous. Il y a des problèmes, parce qu'il y a deux avenues pour la traverser, si vous en trouvez une autre, dites-moi-le, je l'emprunterais, l'avenue de la République et le boulevard de Strasbourg, les grands boulevards. Enfin, les grands boulevards, les avenues principales.

Voilà la difficulté de notre ville, et malgré cela, du port à Claret à Clemenceau ou ailleurs, nous sommes de loin la ville de la région la moins polluée. Après, il y a de la pollution, ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'INSEE, c'est AtmoSud et tout. Voilà, qu'on arrête de dire « polluée, polluée ! » Oui, oui, comme toutes les grandes villes. Oui, comme toutes les grandes villes, parce que nous sommes aussi le premier département touristique de France, il y a des millions de touristes qui viennent chez nous, qui arrivent à la gare 5 millions, qui ont des voitures, voilà. Mais, qu'on arrête de dire qu'à Toulon on ne fait rien et que la pollution... Oui, il y a toujours trop de pollution, mais voilà la réalité des chiffres.

Sur la mobilité, puisque la presse... Monsieur CHENEVARD va vous parler spécifiquement sur le problème que vous évoquez. Sur la mobilité, je lis une enquête de l'IFOP, qui a été faite au niveau de France Handicap, c'est-à-dire des habitants qui sont gênés dans leurs déplacements, parce que malheureusement, ils ont un handicap. Qu'est-ce qu'ils disent sur la mobilité des 22 grandes métropoles françaises ? Où on est, nous ? On est huitième. Grenoble en premier, Rennes, Nantes, Strasbourg devant nous, Montpellier, Lille, Toulouse et puis arrive Toulon. Et derrière, qui on voit ? Lyon, Bordeaux, Rouen, Nice, Paris, Aix, Marseille et bien d'autres. On est huitième sur 22. Certes, il y a des problèmes à Toulon, et on ne les nie pas, il y a des problèmes de circulation, de mobilité, de pollution, mais la réalité, elle est là. Qu'on ne dise pas qu'on n'a jamais fait des efforts, on les a faits. Je ne serai plus là, vous ne serez plus là, le Faron restera le Faron, la Méditerranée restera la Méditerranée et les 1,4 km resteront 1,4 km. Il n'y a aucun maire qui pourra détruire le Faron et la Méditerranée. Donc, le problème de Toulon restera toujours cet entonnoir qui accueille deux autoroutes ô combien importants, l'un à l'Est l'autre à l'Ouest, et des milliers, des milliers et des milliers de véhicules qui traversent notre ville.

Sur la partie Arsenal, sur la partie précise de votre question, Monsieur CHENEVARD vous apporte des réponses, mais je me devais, puisqu'il y a le mot « pollution », il y a le mot « mobilité » de faire ces rectifications sur la mobilité, sur la pollution. Yannick, sur la réponse.

M. CHENEVARD :

Merci, Monsieur le Maire. Mon cher collègue, vous nous faites part d'une préoccupation qui est une préoccupation naturelle et qui nous occupe depuis un certain temps.

M. FALCO :

Pardon, Monsieur DE UBEDA, je vous précise le règlement. Vous avez voulu poser une question hors ordre du jour du conseil municipal, c'est votre droit le plus absolu. C'est le droit de tous les élus qui sont sur ces bancs, et ce n'est pas la première fois qu'un élu pose une question. Mais, ces questions sont réglementées, puisque c'est hors débat. C'est pour ça que j'ai dit que la séance était levée sur le débat. C'est-à-dire que vous avez tout le temps que vous voulez pour poser votre question, mais il n'y a pas de débat. Par contre, on donne au maire ou à son représentant la possibilité de faire une réponse, et il n'y aura pas de débat. C'est ça, la règle. On ne va pas remettre un débat et je suis là pour faire appliquer la règle, la règle s'appliquera. Donc, Monsieur CHENEVARD vous répond, après je lèverai la séance. Excusez-moi.

M. CHENEVARD :

Je disais, c'est évidemment une préoccupation sur laquelle nous travaillons, et nous travaillons collectivement avec des résultats. Et vous allez voir, dans ce que je vais vous dire, que nous sommes déjà dans un cercle vertueux et qu'en même temps, ce qui se passe à l'intérieur de la base navale fait l'objet et a fait l'objet de nombreuses réunions, probablement que vos amis de la CGT de l'Arsenal ont dû participer à un certain nombre de réunions, et ont tiré les idées qu'ils vous ont proposées du résultat de ces réunions. Mais je peux vous dire qu'avec l'amiral et l'ensemble de ses équipes cela fait 7 mois que nous travaillons sur le sujet, et je vais vous en parler un petit peu.

Le cercle vertueux, c'est quoi ? C'est effectivement que la part de l'usage de la voiture dans la Métropole est en train de baisser. Cette part était en 1998 de 65 %, elle était en 2008 de 59 %, et, lorsque nous aurons les résultats de l'enquête ménage, nous pourrions vérifier ce que ça donne. Notre objectif, vous avez rappelé le PDU tout à l'heure, notre objectif est de faire en sorte qu'à l'horizon 2025, 50 % des parts de déplacement se fassent avec autre chose qu'avec des voitures, même si en 2025 il y aura de plus en plus de véhicules propres naturellement, et que le résultat, c'est que nous aurons de plus en plus de véhicules propres, mais quelque part, le volume, lui, il faut que nous le fassions baisser.

M. FALCO :

Comme nos cars.

M. CHENEVARD :

Exactement. C'est la raison pour laquelle il faut toujours travailler sur plus de monde dans les transports collectifs, qu'il s'agisse du RER métropolitain, qu'il s'agisse du réseau Mistral, etc.

Qu'est-ce que nous avons déjà fait à l'intérieur de la base navale ? Je voudrais juste rappeler qu'il y a un certain nombre d'années, l'ensemble des militaires, les gens qui travaillaient dans la base navale avaient un réseau de transport qui allait les chercher, avec un certain nombre de points sur l'ensemble du territoire. Ensuite, ils étaient amenés à Saint-Mandrier, dans la base navale. Ce système a disparu il y a trente, quarante ans. Donc, on a assisté à une augmentation de la part d'usage de la voiture pour entrer dans la base navale.

Qu'est-ce que nous avons fait depuis maintenant 5 ans ? Un, nous avons créé trois lignes du réseau Mistral à l'intérieur de la base navale, elles n'existaient pas, et nous avons également créé une ligne maritime qui fait un direct de La Seyne-sur-Mer jusqu'à la base navale. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Et quelle est la direction dans laquelle nous allons, notamment en intégrant des paramètres qui ne sont pas simples, puisque dire « il conviendrait que les bus puissent continuer dans la base navale », c'est évidemment une idée intéressante, mais il y a tous les problèmes de sûreté. On peut juste rappeler que nous sommes toujours, même si la crise sanitaire nous le fait parfois un peu oublier, on est toujours en Vigipirate. Il y a toujours un risque de terrorisme qui plane.

Donc, nous avons beaucoup travaillé, toutes nos équipes ont beaucoup travaillé, et nous travaillons aujourd'hui avec le Préfet maritime, son adjoint et ses équipes sur l'idée, effectivement, de faire rentrer les bus du réseau Mistral dans la base navale, mais avec un certain nombre de contraintes que je n'évoquerai pas ici, puisque le projet n'est pas complètement abouti, l'idée étant évidemment que ce qui rentre à l'intérieur de la base navale ait fait l'objet de tous les contrôles nécessaires.

CLOTURE DE LA SEANCE

M. FALCO :

Merci, je lève la séance et je vous remercie pour la qualité des débats. Merci.

— *La séance est levée à 11 heures 11* —

---oooOOOooo---